

# alteréchos

Rebondir sur l'innovation sociale

[www.alterechos.be](http://www.alterechos.be) 6 €

- Le sale boulot des travailleurs des déchets
- La ressourcerie, un modèle qui se cherche encore
- Biométhanisation: une énergie verte, des agriculteurs dans le rouge

**Numéro spécial**



# DÉCHETS: nouvel eldorado ou bourbier social?

**EQUIPE DE RÉDACTION**

Sandrine Warsztacki,  
*rédaCTRICE en chef a.i.*  
 Nathalie Cobbaut  
 Arnaud Grégoire  
 Marinette Mormont  
 Cédric Vallet  
 Julien Winkel

**ONT COLLABORÉ**

**À CE NUMÉRO**  
 Gilda Benjamin  
 Loïc Delvaux  
 Vinciane Malcotte  
 Amélie Mouton  
 Rafal Naczyk  
 Valentine Van Vyve

**RÉDACTION ET SECRÉTARIAT**

Rue G. Tell 57 - 1060 Bruxelles  
 T. 02 541 85 20 - F. 02 231 15 59  
 redaction@alter.be  
 www.alterechos.be

**ADMINISTRATION**

Marie-Eve Merckx

**DIRECTION**

Aude Garely  
 Céline Remy

**GRAPHISME**

Cécile Crivellaro  
 Françoise Walthéry (fwalt.be)

**CORRECTION**

Sophie Noël

**IMPRESSION**

Nouvelles imprimeries Havaux,  
 Fleurus

## NUMÉRO SPÉCIAL DÉCHETS : NOUVEL ELDORADO OU BOURBIER SOCIAL ?

**LES ACTEURS ÉCONOMIQUES**

- 4** Le sale boulot des travailleurs des déchets
- 7** Petite leçon de rudologie élémentaire
- 8** Quels emplois dans le réemploi ?
- 10** Nouvel arrêté pour les ressourceries
- 12** Des fripes en or
- 14** Des labels pour favoriser la recup' et la revalorisation des déchets

- 16** Design Point, une bâche tirée sur le gaspillage

- 17** Déchets upgradés

- 18** Quand une voiture se recycle en camion

**LES ACTEURS LOCAUX**

- 19** Déchetterie sur roulette

- 22** La ressourcerie, un modèle qui se cherche encore

- 24** Le logement social sensibilise ses locataires

- 26** Grande distribution : une obligation pavée de bonnes intentions

- 28** Elle met du vieux pain dans sa grenouille

**LES PRODUCTEURS DE DÉCHETS**

- 29** Carton rouge pour les mauvais trieurs

- 30** La mode du gratuit, entre engagement citoyen et système D

- 32** Biométhanisation : une énergie verte, des agriculteurs dans le rouge



**REPORTAGE PHOTOS : DÉCHETTERIE SUR ROULETTE (P. 19)**

© LOÏC DELVAUX

Ce numéro spécial d'Alter Échos a été réalisé avec le soutien de la Wallonie (DG03 - direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement) et de la DG06 (direction générale opérationnelle de l'économie, de l'emploi et de la recherche)



Alter Échos est membre de l'Union de la Presse Périodique



Alter Échos est imprimé sur un papier issu de forêts gérées de façon durable

## ABONNEMENTS

Papier + Web : 125 EUR/an  
Papier uniquement : 80 EUR/an  
Web uniquement : 95 EUR/an

Pour vous abonner, appelez-nous au 02 541 85 20 ou envoyez un mail à [abonnement@alter.be](mailto:abonnement@alter.be) en laissant votre nom et numéro de téléphone.

## Insertions publicitaires

et petites annonces :  
prix sur demande à  
[celine.remy@alter.be](mailto:celine.remy@alter.be)

La reproduction intégrale ou partielle d'articles d'Alter Échos est interdite par la loi parce qu'elle porte préjudice à leur exploitation normale.

L'Agence Alter est reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles comme organisme d'éducation permanente.

## Alter Échos est une publication de l'Agence Alter asbl

Presse & Innovations sociales  
Siège social :  
Rue Namèche 2B  
5000 Namur  
N° d'entreprise: 457 350 545  
IBAN BE97 3101 2163 4349  
BIC BBRUEBB



# Il était une fois une poubelle

PAR SANDRINE WARSZACKI

**C'**est un geste que l'on accomplit plusieurs fois par jour, sans même y songer. Le pied se pose sur la pédale. Le couvercle s'ouvre dans un grincement discret. Le bruit sourd d'un journal froissé, d'un reste de repas ou d'une canette vide. Tout au plus, interrompra-t-on deux secondes cet enchaînement de gestes automatiques pour se demander si le polystyrène du yaourt trouve sa place dans le sac destiné aux emballages en carton ou si l'on ne vient pas de jeter par mégarde la cuillère avec le pot... Vous êtes-vous jamais demandé ce que devenaient vos poubelles une fois posées sur le trottoir? Quelles sont les conditions de travail des éboueurs qui viennent les ramasser? Combien d'emplois représente le secteur du réemploi? Quels sont les enjeux sociaux qui peuvent se jouer autour de ces questions?

Alter Échos a remonté la filière du déchet et du recyclage à la rencontre d'une série d'acteurs, issus du monde public (communes, intercommunales, etc.), privé (entreprises de gestion et de traitement des déchets), de l'économie

sociale (ressourceries, entreprises de travail adapté, associations d'éducation permanente, etc.) et même de l'économie circulaire! Dans ce numéro, vous découvrirez des bâches publicitaires qui se métamorphosent

comme par enchantement en jolies sacoches pour vélos, des vieilles fripes qui deviennent des robes de créateurs et des panneaux solaires en fin de vie qui se transforment en emplois pour des travailleurs peu qualifiés.

Mais l'univers du déchet n'est pas qu'un conte de fées où les carcasses de voitures rouillées se muent en carrosses recyclés. Les agriculteurs qui se sont lancés dans la biométhanisation peuvent en témoigner. L'investissement leur permet de valoriser leurs déchets organiques – fumier, lisier, résidus

de culture - sous forme d'engrais, de chaleur, et d'électricité à revendre. Mais aux douze coups de minuit, quand le prix des certificats verts s'est effondré, l'opération censée être rentable est redevenue une simple citrouille à composter.

Alors le déchet, bon ou mauvais filon? On vous laisse faire le tri. ■

L'univers du déchet n'est pas qu'un conte de fée où les carcasses de voitures rouillées se transforment en carrosses recyclés.



CC FLICKR HPIRATOR

# LE SALE BOULOT

## des travailleurs des déchets

«**N**ous sommes en juillet, il est 4h30 du matin et je commence ma première tournée comme chargeur de poubelles (...). Quand je rentre en cabine, appelée aussi cockpit, une odeur très forte m'envahit, qui ne me quittera plus de la journée.» C'est ainsi que débute le récit de Frédéric Michel, sociologue, qui nous livre un témoignage éloquent sur la pénibilité après s'être fait engager comme éboueur pendant un mois dans une entreprise privée en Belgique (voir encadré).

Le chercheur nous montre le rôle majeur que cette pénibilité joue en termes d'identité professionnelle: «La virilité est tellement forte dans ce

Éboueur est l'un des quinze métiers les moins bien payés en Belgique! Pourtant cette profession, tout comme d'autres dans le secteur, est non seulement pénible mais aussi très peu valorisée. **PAR MARINETTE MORMONT**

milieu qu'elle apparaît sous forme de récits mythiques», explique-t-il. Des histoires, ayant un fond de vérité mais exagérées dans l'imagination collective, circulent parmi les ouvriers: ici, un chargeur connu pour son lancer de poubelles par dessus les voitures; là, un autre capable de porter jusqu'à huit poubelles à la fois, ou encore un troisième courant derrière le camion «à une vitesse inouïe», sans que le chauffeur ne rétrograde sous la troisième vitesse. La force, le courage et

la dextérité sont sources de fierté et de reconnaissance entre pairs.

### Un job harassant et risqué

Il faut dire qu'un chargeur porte entre 7,5 et 12,5 tonnes d'ordures par jour. Par tous les temps et selon des horaires exigeants, il parcourt quotidiennement près de 30 km derrière le camion ou sur le marche-pied.

Dans le métier, les accidents de travail et maladies professionnelles sont monnaie courante. Serge Vryghem,

## « On les engage, on les utilise et quand ça casse, on les jette. »

Jean-Pierre God, secrétaire interrégional du secteur Admi de la FGTB

président de la délégation syndicale CGSP au BEP-Environnement (intercommunale de la province de Namur) inventorie pour nous les accidents que subissent les chargeurs de sacs poubelle: «Lumbagos, problèmes de tendinites aux épaules, aux coudes, aux poignets, aux chevilles et aux genoux, coupures par des bris de verre ou de vaisselle...» Et d'ajouter qu'ils sont aussi exposés à toute une série de produits toxiques: peintures, solvants, poudres ou huiles de friture. Bref, pas de quoi rigoler. À peu près 20 % des accidents de travail sont liés à des erreurs citoyennes, nous précise Olivier Bouchat, directeur de l'Association intercommunale pour la collecte et la destruction des immondices de la région de Charleroi (ICDI): sacs trop lourds, sacs mal triés dans lesquels on retrouve des objets coupants, voire des seringues qui transpercent les gants de protection. Et c'est sans parler de la mise en danger du personnel dans la circulation.

La situation n'est pas forcément meilleure dans le secteur du tri. «À Bruxelles-Recyclage, explique Spéro Houmey, permanent syndical à la Centrale générale de la FGTB, on nous a vendu l'automatisation de la chaîne de tri au nom d'une meilleure sécurité et d'un travail et d'une pénibilité moindre. Mais nous pensons qu'il s'agissait plutôt d'accroître la rentabilité.» Car les mauvaises conditions de travail subsistent, même si elles ont changé de nature. Les ouvriers sont aujourd'hui exposés aux particules fines et à un bruit dont l'intensité se situe «à la limite du supportable».

Si des primes de pénibilité ou d'insalubrité peuvent être octroyées, ces professions ne sont pour autant pas reconues comme des métiers lourds, déplore Serge Vryghem. Ce concept ne repose en effet que sur des critères liés à la répartition du temps de travail (travail à pause, travail de nuit par exemple). Une telle reconnaissance permettrait

pourtant à ces travailleurs d'accéder à la prépension un peu plus tôt. «Ils vont subir l'allongement de carrière comme tout le monde, s'insurge Jean-Pierre God, secrétaire interrégional (centre-sud-est) du secteur Admi de la FGTB.» Une possibilité pour les chargeurs qui prennent de l'âge est d'évoluer vers le métier de chauffeur, moins difficile physiquement. Les employeurs prévoient aussi des procédures de reclassement pour les personnes inaptes à exercer leur fonction pour des raisons de santé. Mais celles-ci seraient rarement mises en place. «Le risque, c'est d'être licencié ou de se retrouver en indisponibilité sous la mutuelle, explique Jean-Pierre God. Ces

travailleurs, on les engage, on les utilise et quand ça casse, on les jette.»

### Privé vs public : même combat ?

Si la gestion des déchets est du ressort des communes, le service peut être délégué à une entreprise privée ou à une intercommunale (qui peut elle-même sous-traiter au privé). Quelques grosses multinationales privées se partagent le gâteau (Suez Environnement-Sita, Shanks, Van Gansewinkel...). Dans le privé, les tournées sont à rallonge et se succèdent les unes après les autres, nous dit-on. La recherche de rentabilité pousserait les chargeurs à négliger les règles de sécurité.

### Ma première tournée comme chargeur de poubelles

Dans le cadre de ses recherches sur la pénibilité dans le travail, le sociologue Frédéric Michel s'est fait engager pendant un mois comme éboueur dans une entreprise privée en Belgique. Extraits de sa première journée de travail.

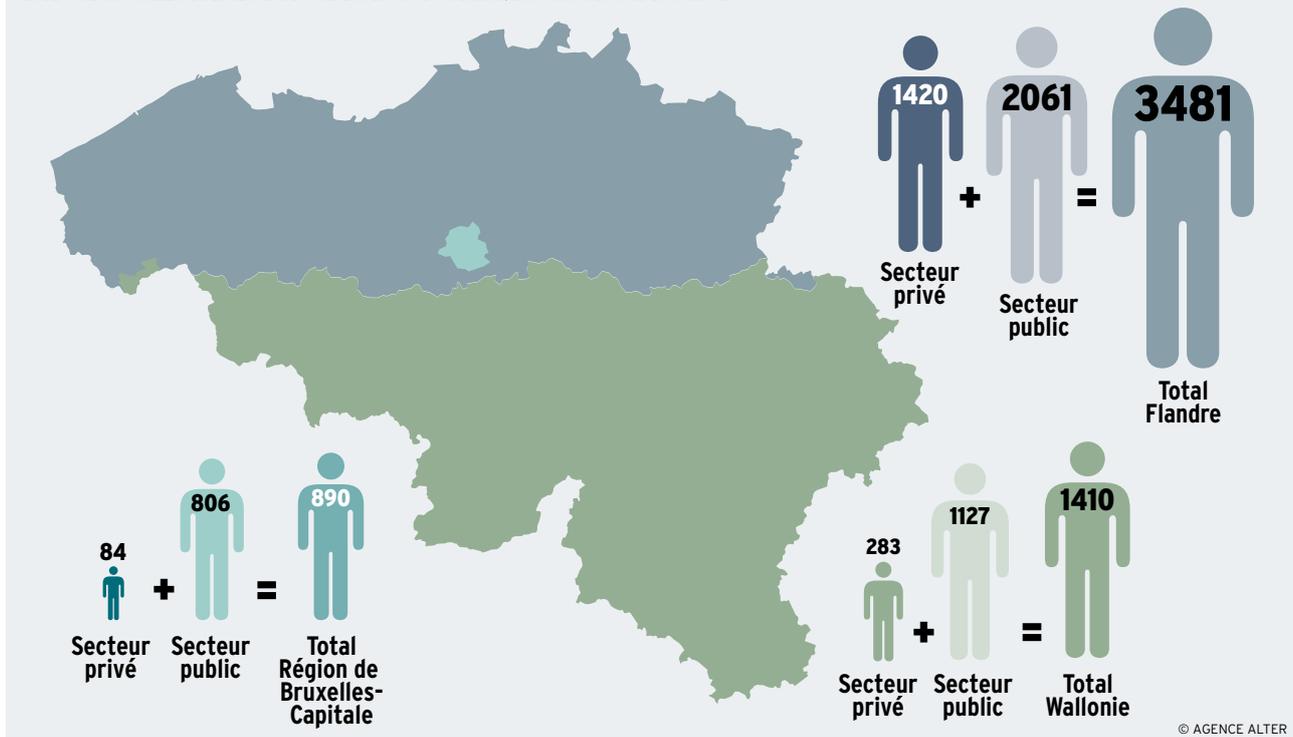
«Après deux heures de travail, je souffre déjà de douleurs multiples, particulièrement aux bras et aux doigts. J'en fais part à l'autre chargeur, qui rit grassement en me précisant que l'on travaille pour l'instant dans un quartier facile. Là, je sens vraiment que cette journée va me paraître longue. (...) Je comprends en écoutant mon collègue que la gestion du corps passe par des savoir-faire et des techniques. Il me dit notamment d'éviter de porter les sacs jusqu'à la benne. Ainsi il me propose à la place la technique du «lancer de poubelles», qu'il met lui-même en pratique. Cette technique consiste à jeter le sac quand on arrive à deux ou trois mètres du camion afin de limiter le port des poubelles tout en gagnant du temps (...). J'essaye donc de jeter la poubelle de plus en plus loin du camion jusqu'au moment où je rate mon lancer et le sac explose au sol. Le camion doit alors s'arrêter et il faut assez rapidement ramasser les déchets avec ses mains, tout en entendant le chauffeur râler et klaxonner.

(...) Comme les sacs sont payants, certains habitants les remplissent au maximum en les fermant au-dessus à l'aide de scotch. Quand un chargeur rencontre ce type de poubelle (...), soit il la prend à bout de bras mais, dans ce cas, il ne peut pas en saisir d'autres, et il ralentit dès lors la tournée. Soit il perce très rapidement le sac avec son doigt et il le porte à bout de doigt. (...) outre le fait qu'elle occasionne des douleurs assez importantes aux doigts, cette pratique est dangereuse parce qu'elle augmente sensiblement les risques de coupures.»

MICHEL F., «QUAND TOUT UN UNIVERS PREND SENS DANS SON RAPPORT À LA PÉNIBILITÉ DE LA TÂCHE. ÉTUDE D'UNE ENTREPRISE PRIVÉE D'ÉBOUEURS EN BELGIQUE», DANS CORTEEL D., LE LAY S., DIR., LES TRAVAILLEURS DES DÉCHETS, ÉD. ÈRÈS, COLL. «CLINIQUE DU TRAVAIL», TOULOUSE, 2011.

## Emploi ouvrier dans la collecte des déchets au 31 décembre 2011

(CODE NACE 38.1 : COLLECTE DES DÉCHETS DANGEREUX ET NON-DANGEREUX), 2011 – SOURCE : ONSS ET ONSSAPL



Plusieurs multinationales des sous-secteurs de la collecte et du tri de papiers et de produits divers, qui faisaient auparavant partie de la commission paritaire (CP) du nettoyage, répartissent aujourd'hui leurs travailleurs dans différentes CP où les conditions sont moins favorables, dénonce la Centrale générale de la FGTB. Ce qui a aussi pour effet de rendre le contrôle syndical plus difficile, puisque les conditions des salariés varient d'une section à l'autre.

Dans certaines intercommunales, on invoque la concurrence avec le privé pour ne pas octroyer d'avancées salariales, expliquent aussi les représentants de la FGTB. À Namur par exemple, les travailleurs de l'intercommunale ressortent toujours de la CP 121.3 (nettoyage) dont ils sont historiquement issus.

Dans tous les cas, la course à la rentabilité semble de mise. « On en demande de plus en plus, avec de moins en moins de personnel », nous dit Serge Vryghem. Même si Olivier Bouchat tempère : « Par rapport à la situation antérieure, les travailleurs ont gagné en bien-être et en sécurité ». À l'avenir, ajoute le directeur de l'intercommunale, le passage aux conteneurs à puce devrait rendre la collecte des sacs poubelle moins prouvante.

### Des êtres invisibles

En plus d'être pénible, le métier d'éboueur est socialement dévalorisé. Parce qu'il se situe en bas de l'échelle sociale (en termes de niveau de qualification requis, de salaire), mais aussi parce qu'il touche au sale, à ce que l'on jette. Souvent méprisés, les ouvriers du déchet sont au mieux invisibles, alors qu'ils exercent leur travail dans l'espace public. « Présents physiquement, ils sont effacés symboliquement », expliquent Delphine Corteel et Stéphane Le Lay dans l'introduction de leur ouvrage *Les travailleurs des déchets*. Une invisibilité qui serait liée à la matière travaillée, « à tous ces rebuts, restes, ordures que nous jetons », mais qui résulterait aussi de leur activité : « un travail de Sisyphe, jamais terminé, toujours à recommencer, dont le propre est justement de ne rien laisser apparaître. » D'une façon paradoxale, c'est quand ce travail n'est pas fait qu'il se voit le plus.

Une exception confirme la règle. À Schaerbeek, deux ânes et deux chevaux ont rejoint l'équipe des services propreté de la commune et sept travailleurs communaux ont été spécialement formés à la conduite d'attelage. Chaque jour, l'équipage de quadrupèdes vide 200 des 800 poubelles de la commune. « D'ordinaire, ce sont des travailleurs qui sont à peine regardés, voire facilement méprisés. Ici, les gens s'arrêtent,

regardent ce qui se passe, veulent caresser les chevaux, explique Manu Bouvy, directeur du service propreté et espaces verts. Le cheval crée du lien social, c'est beaucoup plus valorisant. »

Mais qui sont finalement les travailleurs des déchets ? se questionnent Delphine Corteel et Stéphane Le Lay : « Sont-ils déçus parce que travaillant auprès des ordures ou sont-ils affectés au ramassage des ordures parce que considérés comme inemployables, inutiles, comme des « déchets sociaux » ? ». Pourtant, soulignent-ils aussi, ils sont des « maîtres de forces invisibles. Au quotidien, ils affrontent des micro-organismes invisibles à l'œil nu et des bêtes que la population ne voit pas ou peu, ne veut ni ne doit voir (...). Ce lien avec des forces obscures leur confère une certaine puissance et fonde, aux yeux de certains, la grande utilité sociale de leur métier : un métier consistant fondamentalement à protéger la population de risques latents et menaçants ».

#### NOTES

1. *Le Soir Références*, 31 juillet 2012

#### EN SAVOIR PLUS

- Corteel D., Le Lay S., dir., *Les travailleurs des déchets*, Éd. Érès, Coll. « Clinique du travail », Toulouse, 2011.





# Petite leçon de **RUDOLOGIE** élémentaire

CC FLICKR YANNGARRPHOTO

Que deviennent nos poubelles une fois sorties sur le trottoir ? Avant de partir en fumée ou de vivre une seconde vie, nos déchets passeront dans les mains d'une série d'acteurs publics ou privés, issus de l'économie classique ou sociale. **PAR SANDRINE WARSZACKI**

**T**rognons de pommes, canettes, cartons, piles... La diversité du contenu de nos poubelles se reflète dans la diversité des acteurs qui interviennent dans leur traitement. Plus nous recyclons, plus de nouvelles filières se créent.

Chaque jour, nous produisons un kilo de déchets ménagers. À cela, il faut ajouter 3 500 kg de déchets industriels par an pour la fabrication de nos biens de consommation. À la question de savoir qui s'occupe d'un déchet, tout dépend de la nature du détrit. De par leur mission en matière de propreté publique, les communes ont la charge des déchets ménagers. Les entreprises, quant à elles, sont légalement responsables de faire collecter et traiter chaque emballage qu'elles mettent sur le marché. C'est l'obligation de reprise, imposée par la directive européenne relative aux déchets d'emballages (94/62/CE). Concrètement, les entreprises délèguent cette tâche à des organismes agréés: Recupel pour les appareils électroniques, Fost Plus pour les emballages ménagers, Bebat pour les piles, etc. Ces organismes sont

financés par les entreprises via une taxe sur les emballages. Pour assurer la collecte et le traitement des flux spécifiques, ces organismes passent à leur tour des contrats avec des intercommunales, des entreprises privées ou de l'économie sociale.

### **Privé, public, social**

« Comparé à d'autres pays européens, le modèle belge se caractérise par une place importante accordée au secteur public pour la gestion des déchets ménagers. Et pour les emballages, on est dans un modèle d'agrément mixte et privé », analyse Eddy Girardi, chargé de projets de la Copidec, la fédération qui regroupe les sept intercommunales wallonnes.

Pour réaliser des économies d'échelle, l'immense majorité des communes wallonnes et flamandes se sont regroupées dans des intercommunales pour assurer la collecte et le traitement des déchets. Les intercommunales peuvent travailler en régie, c'est-à-dire avec leurs propres outils et personnels, en partenariat avec d'autres intercommunales, ou déléguer la collecte et le

traitement à des sociétés privées ou des entreprises d'économie sociale. Pour se faire une idée, la Fédération des entreprises de gestion de l'environnement, qui regroupe les acteurs privés sur l'ensemble du territoire belge, se targue de représenter 10 000 travailleurs, 200 entreprises, pour un chiffre d'affaires de deux milliards d'euros. Les entreprises d'économie sociale wallonnes et bruxelloises sont fédérées au sein de Ressources, qui compte à ce jour 61 membres.

À Bruxelles, la collecte et le traitement des déchets ménagers sont confiés à l'agence Bruxelles-Propreté, un organisme régional placé directement sous l'autorité du ministre en charge de ces matières. À travers Bruxelles-Propreté, la Région est actionnaire unique du centre de tri Recyclis, à 60 % de Bruxelles-Compost (40 % Indaver) et à 60 % de Bruxelles-Énergie (40 % Sita, soit Suez Environnement). ■

### **NOTE**

**Rudologie**: étude systématique des déchets ou des espaces déclassés

# Quels EMPLOIS dans le RÉEMPLOI ?

Le secteur du réemploi peut être un lieu propice à l'insertion socioprofessionnelle. Bon nombre d'opérateurs d'économie sociale y sont actifs. Mais quels sont les débouchés pour les personnes formées dans ce domaine ? **PAR JULIEN WINKEL**

On peut parler de mode depuis quelques années. Face aux différentes « crises », qu'elles soient écologiques ou économiques, la récupération et la valorisation d'un certain nombre d'objets ont bonne presse. Une aubaine pour les acteurs présents sur ce créneau bien avant que leur popularité n'augmente. Parmi eux, les opérateurs d'économie sociale tentent de se tailler une part de lion. Preuve de ce dynamisme, une fédération des entreprises d'économie sociale actives « dans la réduction des déchets par la récupération, la réutilisation et la valorisation des ressources » a été créée en 1999. Ressources, c'est son nom, fédérait 67 membres en 2012 – on en serait à 61 aujourd'hui. Plus globalement, le nombre d'opérateurs d'économie sociale dans le secteur aurait doublé en

dix ans, d'après la fédération. Qui ne s'y trompe d'ailleurs pas : « La récup', c'est tendance », annonce-t-elle sur son site web.

## Vive l'économie sociale

Si la récup' c'est tendance, l'économie sociale commence aussi à le devenir. La dépression traversée par le capitalisme « pur et dur » est passée par là et ils sont de plus en plus nombreux à voir en l'« écosoc » (voir encadré) une solution tout indiquée à ce climat délétère. Le Commission européenne consacrera d'ailleurs deux jours de conférence, les 16 et 17 janvier prochains à Strasbourg, à l'entrepreneuriat social et à l'économie sociale.

Outre ses principes de gestion, une bonne partie de l'économie sociale – et singulièrement dans le

réemploi – peut faire valoir d'autres arguments audibles en ces temps de poussée à la hausse des chiffres du chômage. Beaucoup d'opérateurs sont actifs dans le domaine de l'insertion. Le secteur du réemploi paraît donc être un bon vecteur de transition et d'insertion socioprofessionnelle pour des personnes éloignées de l'emploi. D'autant plus qu'il travaille pour l'heure à asseoir et à solidifier le métier de « valoriste », qui peut d'ailleurs être varié. « Il peut s'agir d'un employé actif dans le tri ou un gestionnaire des flux de déchets », explique-t-on en guise d'exemple du côté de Ressources. Afin de formaliser le tout, une réflexion a été entamée avec Actiris et le Forem. But de l'opération : mettre en place des référentiels pour le métier de valoriste afin de baliser les formations.

## Des débouchés ?

Malgré ces constats positifs, des interrogations subsistent : quelles sont les chances, pour les personnes formées dans le secteur du réemploi, d'avoir accès à un emploi durable, notamment hors de l'entreprise où a eu lieu l'apprentissage ? Qu'en est-il, à titre d'exemple, des stagiaires sortis de structures comme les EFT où les formations sont limitées à 2 100 heures par stagiaire et par opérateur ? Dans une analyse de septembre 2012, Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises (Saw-b, fédération d'économie sociale) explique à ce sujet que « malgré leur utilité sociale et environnementale incontestable, les activités de collecte, tri, revalorisation des déchets

### Une fédération pour la récup'

Parmi les membres de Ressources, on dénombre les 4 632 personnes actives dans la réutilisation, ce qui représente 2 201 équivalents temps-plein (ETP) :

- **2 600 bénévoles** (500 ETP) ;
- **924 personnes en parcours de réinsertion sociale** (stagiaires, article 60, travaux d'intérêt général), soit 736 ETP ;
- **1 108 personnes se trouvant sous le pay-roll de l'entreprise**, soit 965 ETP. Parmi ceux-ci, 400 ETP ne bénéficient d'aucun subside structurel et sont donc payés sur fonds propres par l'entreprise.

Il est à noter que d'après la plate-forme de concertation des organisations représentatives de l'économie sociale (ConcertES), on compte notamment parmi les membres wallons de Ressources :

- six entreprises de formation par le travail (EFT) ;
- huit entreprises d'insertion (EI) ;
- quatre entreprises de travail adapté (ETA).



## Principes de l'économie sociale

Les quatre principes de base de l'économie sociale sont :

- la finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit
- l'autonomie de gestion
- un processus de décision démocratique
- la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

atteignent difficilement une rentabilité à toute épreuve. Ce qui fait de ce secteur un outil à double face en matière d'insertion socioprofessionnelle: niveau d'exigence faible à l'entrée, haute utilité sociale d'une part, faible demande sur le marché du travail, faible rentabilité économique d'autre part ».

Un problème qui fait réagir Ressources, où l'on note « que les débouchés sont à aller chercher du côté des acteurs de la gestion des déchets ». Au premier rang de ceux-ci, la fédération cite les intercommunales. Rappelons qu'Alter Échos avait consacré un article à plusieurs collaborations entre celles-ci et les ressourceries (du nom souvent donné aux structures actives dans le domaine, voir Alter Échos n° 337). Il est donc possible pour les intercommunales de stimuler l'emploi dans le secteur de l'économie sociale en collaborant avec lui. À plus

forte raison lorsqu'il s'agit d'entreprises d'insertion où les travailleurs en insertion peuvent se voir offrir un contrat à durée indéterminée.

### Entre le marteau et l'enclume

Malgré cela, toutes les intercommunales ne décident pas d'opter pour des opérateurs d'économie sociale. L'intercommunale du Brabant wallon (IBW) a ainsi confié la collecte de vêtements dans les parcs à conteneurs à la société commerciale Recytex. Cette dernière se proposait notamment de payer 200 euros la tonne de textile. L'asbl Terre, qui avait également été consultée par l'IBW dans ce cadre, regrette le choix de celle-ci. « Nous avons mis en avant nos bonnes pratiques et le fait que nous pourrions créer de 2,5 à 3 équivalents temps-plein pour des personnes désinsérées, mais cela n'a pas suffi », explique Geneviève Godard, chargée de communication chez Terre. Elle craint que cet exemple n'inspire d'autres intercommunales.

Du côté de l'IBW, on rappelle que Terre n'a jamais collecté de textiles sur le territoire de l'intercommunale. Alors que les collectes ont lieu depuis 1993. En outre, pour Étienne Offergeld, directeur du département déchet de l'IBW, l'intercommunale « se devait de choisir le service au meilleur prix. De plus, où est-il écrit qu'il y a un

### Les réemplois, un secteur de réinsertion socioprofessionnelle ?

© RESSOURCES ASBL

lien direct entre les déchets et l'économie sociale? » Le directeur rappelle que l'IBW travaille par ailleurs avec l'entreprise d'insertion Rappel pour la collecte des déchets électriques. « Il ne s'agit pas d'une opposition de principe à l'économie sociale, explique-t-il. Nous travaillons avec elle quand c'est possible, à coût égal ou inférieur. Mais aller au-delà, ce n'est pas de notre ressort. » Et Étienne Effergeld de renvoyer à la Région pour le soutien structurel de l'économie sociale. « Nous avons l'impression d'être pris entre le marteau et l'enclume, conclut-il. Personne ne sera jamais content. On nous accuse de ne pas encourager l'économie sociale, alors que de l'autre côté on ne cesse de répéter que les PME, comme Recytex, sont le nœud de l'économie. Recytex qui, par ailleurs, constitue un bon débouché pour les gens formés par l'économie sociale dans le domaine du réemploi! » ■

#### EN SAVOIR PLUS

- **Ressources**: rue Nanon, 98 à 5000 Namur - tél.: 081 390 710 - courriel: info@ressources.be - site: www.res-sources.be

#### WEB +

- Alter Échos n° 337 du 15 mai 2012: **Des communes en plein recyclage**

# NOUVEL ARRÊTÉ pour les ressourceries

Pour se mettre en conformité avec la réglementation européenne de la concurrence, le subventionnement des ressourceries sera fondu dans un nouveau texte.

PAR JULIEN WINKEL

Les ressourceries devraient bientôt bénéficier d'un nouvel arrêté du gouvernement wallon. Il viendra abroger celui du 3 juin 2009 et concernera leur agrément et leur financement. Dans ce contexte, un avant-projet est passé en première

lecture devant le gouvernement wallon en juillet. Pourquoi ce «mouvement»? Une des raisons principales est à trouver du côté de l'Europe: le processus d'agrément et de subventions prévu dans l'arrêté de 2009 ne respectait pas les règles du droit européen de la concurrence et risquait d'être considéré comme un régime d'aide. Si tel était le cas, ce régime aurait dû faire l'objet d'une notification auprès de la Commission européenne avant sa mise en exécution, au risque d'être qualifié d'illégal.

Il a donc fallu revoir ce mécanisme pour le faire concorder avec le droit communautaire. Notamment en mentionnant clairement que le nouveau mode d'agrément et de subvention constitue un acte de mandatement – de la part du gouvernement wallon – des entreprises actives dans la réutilisation pour prester un service économique d'intérêt général (SIEG). Grosso modo, il s'agit des missions d'insertion d'un public précarisé et de réutilisation.

## Quel agrément ?

Dorénavant, les structures verront leur premier agrément prononcé pour deux ans. En cas de renouvellement, celui-ci durera cinq ans. Le subventionnement, quant à lui, est annuel. Premier élément, déjà présent dans l'arrêté de 2009: la prise en compte du bénéfice social de l'insertion durable des personnes désinsérées.

Les ressourceries recevront une subvention par travailleur engagé sur leur pay-roll (en ne prenant donc pas en compte l'effectif en article 60, les points APE, etc.).

Deuxième élément important, et nouveau par rapport à 2009: les ressourceries seront également subventionnées à la tonne de déchets réutilisés. Dans ce cadre, six filières sont distinguées: les textiles, les objets valorisables, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) hors IT, les DEEE «IT», les cartouches et toners, et la déconstruction. Détail important concernant ce financement au tonnage: les ressourceries pourront avoir une idée assez claire de l'argent qu'elles toucheront sur l'année par rapport au tonnage qu'elles prévoient de réutiliser. De plus, si elles dépassent ce tonnage, elles pourront bénéficier d'un bonus, dans les limites du budget disponible. Un budget qui se monte à 700 000 euros pour l'année 2014, date prévue de l'entrée en vigueur de l'arrêté: 350 000 euros à charge de Jean-Claude Marcourt (PS), ministre wallon de l'Économie et des PME et 350 000 euros à charge de Philippe Henry (Ecolo), ministre wallon de l'Environnement. Ce sont les deux ministres et leur cabinet qui ont porté ce dossier. ■

## Déchets horizon 2020 ?

Une autre évolution à suivre. Après le plan wallon des déchets horizon 2010, le gouvernement wallon doit se doter d'un plan pour l'horizon 2020. Mais pour le moment le dossier semble bloqué. Ce plan devrait comporter à la fois un volet sur la gestion et un volet sur la prévention des déchets. Il soulève une série d'enjeux en termes de création d'emplois dans l'économie classique, mais aussi dans l'économie sociale. Dans le projet de programme de prévention des déchets ménagers horizon 2020, quatre flux ont été identifiés comme prioritaires en matière de réutilisation: les textiles, les objets valorisables, les équipements électriques et électroniques, ainsi que les matériaux de construction. On retrouve aussi la volonté de renforcer les partenariats, notamment entre les communes/intercommunales et le secteur de l'économie sociale. (S.W.)

**ENTREPRISES, ECOLES, HÔPITAUX, INSTITUTIONS PUBLIQUES,  
COMMUNES, ASBL, MAISONS DE REPOS, INTERCOMMUNALES WALLONNES**

## **PARTICIPENT À LA SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2013 !**

La Wallonie co-organise à nouveau la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) aux côtés d'une dizaine d'autres régions d'Europe.



### **LA « SERD », MAIS ENCORE ?**

Participer à la SERD revient à développer une activité de prévention des déchets entre le 16 et le 24 novembre 2013.

### **CONDITIONS :**

- L'action peut se dérouler durant toute la semaine ou seulement un jour.
- L'activité peut viser un public restreint comme un public large.
- Concourir à l'échelle européenne est possible pour tout le monde mais n'est pas obligatoire.

Cinq thématiques sont imposées par le comité de l'European Week for Waste Reduction :

- 1) Trop de déchets
- 2) Mieux produire
- 3) Mieux consommer
- 4) Prolonger la durée de vie des produits
- 5) Moins jeter

### **CURIUX (SE) DE DÉCOUVRIR LES PORTEURS DE PROJETS 2013 ?**

**[HTTP://SERD.WALLONIE.BE](http://SERD.WALLONIE.BE)**

**ILS SONT DÉJÀ PLUS NOMBREUX QU'EN 2012 !**



**Wallonie**

# Des fripes en **OR**

Boosté par une conjoncture économique particulière, le textile de seconde main est devenu une ressource très convoitée. Apparition de nouveaux opérateurs privés, de collectes illégales : la concurrence est telle que les entreprises d'économie sociale, leaders historiques de ce marché en Belgique francophone, ont observé une baisse de leur récolte de textiles usagés en 2013.

PAR AMÉLIE MOUTON

d'opérateurs privés sur le marché, ainsi que des sociétés pirates qui procèdent à des collectes illégales.

Le marché de la fripe est de plus en plus disputé aux entreprises d'économie sociale, qui, avec leur réseau de bulles, collectent chaque année plus de 23 000 tonnes de textiles usagers en Wallonie et à Bruxelles. Pour la première fois en 2013, les grands collecteurs que sont Oxfam, les Petits Riens et Terre ont ainsi constaté une diminution des récoltes de vêtements. «La baisse peut aller jusqu'à 10% chez certains opérateurs», évalue Vinciane Gilard, responsable de la filière textile pour Ressources, la fédération des entreprises d'économie sociale active dans la réduction et la valorisation des déchets. Elle y voit notamment un effet

de la crise : «Les citoyens gardent leurs vêtements ou organisent leur vente sur des brocantes, des sites de vente en ligne comme Ebay.»

Mais c'est surtout une conjoncture économique propre au marché du textile de seconde main qui explique cette tendance. La valeur du textile usagé a augmenté et plus précisément celle de «l'original», qui désigne, dans le jargon propre au milieu, les textiles usagés non triés. «Le vêtement de seconde main en lui-même a une valeur stable», tient à souligner Vinciane Gilard. Aujourd'hui, la tonne d'«original» se négocie entre 100 et 400 euros, un prix élevé qui attire de plus en plus

## La concurrence du low-cost chinois

Pour comprendre les rouages un peu complexes de cette situation, il faut remonter quinze ans en arrière, lorsque les vêtements neufs très bon marché en provenance de Chine sont arrivés sur le marché européen et sont rentrés en concurrence directe avec les vêtements de seconde main. La demande a chuté et les entreprises d'économie sociale n'ont pas été les seules à subir les effets de cette compétition; des entreprises privées spécialisées dans le textile de récupération ont dû mettre la clé sous le paillason. «En Europe, seuls les plus solides ont survécu à cette crise», raconte William Wauters, le président



Pour éviter la confusion avec les opérateurs privés, la fédération Ressources a créé le label Solid'R

© RESSOURCES

## «L'année dernière, on a recensé 70 collectes illégales, ainsi qu'une vingtaine de bulles installées sans autorisation.»

Vinciane Gilard, Ressources.

de l'asbl Terre. Certaines entreprises ont alors repensé leurs activités en investissant dans des centres de tri de grande capacité fortement automatisés ou en délocalisant dans des pays à bas salaires, comme la Tunisie, l'Inde ou Dubaï. Aujourd'hui, la clientèle est revenue vers le vêtement de seconde main, de meilleure qualité que le low cost chinois. Les hypercentres de tri européens achètent à prix fort des tonnages marginaux; pour faire face à leurs frais fixes élevés, elles doivent en effet faire tourner en permanence les machines. Quant aux entreprises délocalisées, elles peuvent se permettre de mettre un prix élevé pour l'original vu le faible coût de la main-d'œuvre. Résultat: le marché de l'original s'est emballé.

### Une couverture pseudo-humanitaire

Pour maîtriser les coûts d'approvisionnement en matière première «originale», certaines entreprises privées ont organisé leur propre réseau de collecte et ont installé des bulles dans des communes de Wallonie et de Bruxelles. Elles ont souvent choisi un nom à consonance caritative, qui sème la confusion quant à la réelle nature de leurs activités. C'est le cas du groupe hollandais Boer, qui possède en Belgique l'entreprise de récupération textile «Curitas», un nom ambigu qui ressemble étrangement à celui d'une célèbre ONG d'aide au développement. Mais on pourrait aussi citer l'exemple de Recytex, une entreprise sérésienne dont les bulles de collecte s'appellent «Vêtements du cœur». Mais si cette tactique commerciale est plus que douteuse, ces entreprises ne font rien d'illégal. Comme le rappelle William Wauters, le président de Terre, la collecte des textiles ménagers est très réglementée: il faut être enregistré auprès de l'Office wallon des déchets et obtenir une convention avec la commune. Quand leurs conteneurs sont présents dans une commune, c'est

donc que ces sociétés ont obtenu toutes les autorisations requises.

Elles ne jouent cependant pas à jeu égal avec les entreprises d'économie sociale, notamment parce qu'elles peuvent mettre de l'argent sur la table pour remporter des marchés. Cet été, la RTBF a ainsi rapporté le cas de l'intercommunale de gestion des déchets du Brabant wallon, qui a décidé de travailler avec Recytex pour la collecte de textiles ménagers dans les recyparcs. L'entreprise a proposé de payer... 200 euros la tonne pour fournir ce service. Terre, de son côté, avait proposé la création de trois emplois et l'ouverture de deux magasins. Mais l'argument économique a été plus fort, et du côté de l'économie sociale, on craint que cet exemple ne donne de mauvaises idées.

### Des collecteurs pirates

La hausse du prix de l'original a aussi eu un autre effet, qui cette fois, porte autant préjudice aux entreprises d'économie sociale qu'à leurs homologues privés: l'apparition de collecteurs opportunistes, qui agissent en toute illégalité. «L'année dernière, on a recensé septante collectes illégales, ainsi qu'une vingtaine de bulles installées sans autorisation», rapporte Vinciane Gilard de la fédération Ressources. Des poursuites ont été entamées, notamment à l'encontre des sociétés Basmatix ou Rach Vêt qui organisaient des collectes en porte-à-porte de manière informelle. Des détectives privés ont même été engagés pour remonter la piste d'un réseau qui avait réussi à se procurer des copies des clés des cadenas de certains conteneurs et qui se servaient allègrement. Un procès est actuellement en cours aux Pays-Bas, où les vêtements étaient envoyés dans des ateliers clandestins. D'après Vinciane Gillard, il n'est pas impossible que de tels ateliers existent également en Belgique.

La concurrence ne s'arrête pas là puisque certaines entreprises soucieuses de verdir leur image se sont à leur tour lancées dans la récupération de vêtements. Depuis quelques mois, H&M propose un bon d'achat de cinq euros par sac de vêtements usagers, qu'ils proviennent du magasin ou non. La firme suédoise affirme ne pas vouloir tirer profit de cette récupération mais utiliser les revenus «pour faire des dons à des associations humanitaires et investir dans des techniques innovantes de recyclage». Elle travaille en partenariat avec un groupe mondial dans le recyclage de textile et de chaussures, SOEX, qui possède son siège en Suisse et son usine de traitement en Allemagne. Pour William Wauters, cette démarche est une hérésie d'un point de vue environnemental. «Il est incompréhensible que ces magasins ne travaillent pas avec des partenaires locaux. Des tonnes de CO<sub>2</sub> sont dépensées inutilement.»

Face à cette compétition montante, le secteur de l'économie sociale, pour qui la récupération de vêtements est une des plus anciennes activités, n'est pas resté inactif. La fédération Ressources a créé un label, Solid'R, qui permet d'éviter la confusion avec les opérateurs privés qui agissent sous un couvert pseudohumanitaire. Il garantit aux citoyens qui se défont d'un bien que ce dernier sera bien utilisé au profit d'un projet de solidarité. Rappelons que le bilan social et environnemental d'une entreprise d'économie sociale est bien meilleur que celui des autres opérateurs, parce que leurs infrastructures (centres de tri, magasins) se trouvent en Belgique et qu'elles créent des emplois indélocalisables pour des gens peu qualifiés. Dans le cas des collectes illégales, le secteur a interpellé les communes pour qu'elles jouent leur rôle de police, et a introduit des recours en justice. Plusieurs dossiers sont actuellement ouverts au parquet. ■

# Des labels pour favoriser et la revalorisation

**F**édération des entreprises d'économie sociale actives dans la récupération, la réutilisation et la valorisation des ressources, Ressources regroupe une soixantaine de membres actifs en Région wallonne et sur la Région de Bruxelles-Capitale. L'activité de réutilisation pratiquée par les membres du réseau contribue à réduire la production de déchets. Créée en 1999, Ressources regroupe des ressourceries, des entreprises de travail adapté (ETA) ou de formation par le travail (EFT), des initiatives locales de développement de l'emploi (ILDE), des associations dans le secteur de l'éducation permanente... Tous reçoivent, collectent, trient, réparent, recyclent et revendent des produits auxquels ils redonnent vie. Ce réseau est actif dans les filières classiques (textile, encombrants, équipements électriques et électroniques) et émergentes (bois, vélos, déchets de construction, déchets verts, services industriels, cartouches d'imprimerie). La perspective du développement durable est au cœur des préoccupations de Ressources, avec des objectifs sociaux, comme le fait de créer des emplois durables pour un public fragilisé, favoriser l'accès à des biens de consommation à prix réduit et offrir un service de proximité. En matière environnementale, il s'agit d'augmenter la durée de vie des objets, réduire les déchets et sensibiliser la population à la protection de l'environnement. Sur le plan économique, le but est de développer des activités lucratives afin de créer des nouveaux métiers de faible qualification. Dans le cadre de la professionnalisation du secteur qui fait partie des objectifs de Ressources, la Fédération travaille à la reconnaissance de labels de qualité. Présentation des initiatives.



Selon une étude du Crioc datant de 2005, il ressortait une méconnaissance des acteurs du réemploi et de leurs services dans le chef des consommateurs, avec une certaine méfiance vis-à-vis de la qualité du service offert. Le label Rec'Up a donc été créé dans le but d'inciter le

grand public à adopter un mode de consommation original, économique et citoyen. Ressources a créé Rec'Up, un label qui garantit aux consommateurs de trouver, dans chaque centre de collecte et chaque magasin certifié, un service et des produits de qualité qui comportent une plus-value environnementale, sociale et économique. En accédant au label Rec'up, les entreprises d'économie sociale s'engagent à professionnaliser la collecte, le tri, la réparation, le recyclage et la vente. Avec une attention spécifique à la

qualité avec 120 normes relatives aux produits et services offerts, le prix juste, donc accessible, l'objet unique, le geste durable et une démarche citoyenne, en offrant des formations et un emploi à des personnes en difficulté.

Aujourd'hui les structures labellisées selon le label Rec'Up sont au nombre de onze, soit au total 18 magasins ou centres de tri qui respectent 120 normes destinées à fournir des produits et des services de qualité. En 2012, les acteurs du réemploi labellisés Rec'Up ont collecté 6 500 tonnes d'encombrants, dont 1 000 tonnes ont retrouvé une seconde vie.

Pour connaître les structures labellisées en Région wallonne et bruxelloise : [www.rec-up.be](http://www.rec-up.be)



Autre déficit d'image repéré dans le secteur de la récupération et du recyclage : le fait que des opérateurs privés, sous le couvert d'arguments pseudo-humanitaires, collectent des objets dans un but essentiellement

# er la recup' des déchets

PAR NATHALIE COBBAUT

financier et non humanitaire ou social. C'est pourquoi Ressources a créé le label Solid'R afin de distinguer les organisations qui s'engagent au respect de règles éthiques et solidaires et au contrôle du respect de celles-ci par un organisme indépendant. Dans la charte que les entreprises labellisées Solid'R s'engagent à respecter, des critères comme la finalité de service aux membres et à la collectivité plutôt que le profit, la primauté de la personne et du travail sur le capital dans la répartition des revenus, l'autonomie de gestion, un processus de décision démocratique ou encore de la transparence sur les comptes, les moyens utilisés, la communication, sont détaillés. D'autres critères font l'objet d'un contrôle par un organisme facilitateur, en cas de plaintes, comme le respect des législations sociales, de pratiques éthiques en matière de communication pour la récolte de dons ou du respect du code éthique de l'Association pour une éthique dans la récolte de fonds. Le Forum Ethibel est associé à cette mission de contrôle.

Les organisations aujourd'hui labellisées Solid'R sont : Les Petits Riens, Terre, Oxfam-Solidarité, Oxfam-Magasins du monde, La Poudrière, De Bouche à Oreille, Aide fraternelle salvadorienne, la Fol'fouille, le Centre d'entraide de Jette, la Ressourcerie Le Carré.

Infos : [www.res-sources.be/solidr](http://www.res-sources.be/solidr).

Consultez aussi la page Facebook Solid'R.



Autre écueil par rapport à la récupération, la crainte dans le chef du particulier de ne pas avoir accès à du matériel de qualité. Une préoccupation d'autant plus difficile à vérifier par le consommateur lorsqu'il s'agit d'appareils électroménagers. De manière plus ciblée que les deux labels précédents, le label electroREV assure la qualité des appareils électroménagers

récupérés et revalorisés par les opérateurs d'économie sociale. Cette marque de reconnaissance se veut un engagement clair envers le client et apposé sur un appareil électroménager remis en vente, il signifie que le bien répond à des exigences de qualité strictes. Par ailleurs, une garantie de six mois est valable sur les « gros » appareils. Enfin l'engagement dans le cadre d'ElectroRev porte sur le prix qui doit rester accessible (prix de vente en moyenne inférieur d'un tiers au prix du neuf). Cinq opérateurs spécialisés dans le réemploi des électroménagers sont labellisés ElectroRev : Les Petits Riens, l'asbl Rappel, l'entreprise d'insertion Sofie, l'EFT Trans'form (CPAS de Charleroi). Une vingtaine de points de vente commercialisent les appareils ElectroREV.

Infos : [www.res-sources.be/electrorev](http://www.res-sources.be/electrorev)



CC FLICKR AUNTI P

# DESIGN POINT,

## une bâche tirée sur le gaspillage

Les excédents et déchets industriels représentent 49% de la production totale des déchets en Belgique. Une réalité à laquelle Design Point répond par une récupération à usage très « trendy »!

PAR GILDA BENJAMIN

**E**n récupérant des bâches industrielles usagées et en les transformant en articles du quotidien (sacoche, pouf, bac à linge, pochette...), Design Point pose un acte doublement engagé puisque impliqué dans un projet d'économie sociale. Une réflexion qui a déjà séduit nombre de clients, de la Région wallonne à la ville de Liège en passant par Ikea ou encore les maisons de vacances Ardennes-Etape.

Jean-Luc Théate, designer, a travaillé d'abord dans le secteur privé, assistant au gaspillage de déchets d'envergure. Il a décidé de créer une association qui briserait cette spirale. Récupérer de la quantité pour créer de la quantité, l'idée a fait son chemin. Il explique le fonctionnement de cette petite structure liégeoise (une personne et un collaborateur): « Nous ne sommes pas soutenus financièrement par l'institutionnel, mais il fait appel à nous dans de nombreux projets de récupération et ça nous convient bien. Beaucoup de choses existent déjà au niveau des matériaux en fin de vie comme les vêtements, le blanc, l'électroménager, les fonds de grenier... Mais ce n'est qu'une partie des déchets. Découvrir qu'il existait une masse considérable d'excédents de production, de rebuts ou même de matériaux peu usés à récupérer m'a poussé à réagir. Cela représente tout de même près de 50% de la production de déchets. »

### L'écodesign, utile mais flou

La notion d'écodesign peine à s'imposer dans les écoles supérieures de design et les étudiants ne sont pas vraiment sensibilisés à la récupération des déchets et au recyclage. Il existe également un phénomène de mode: un plasticien ou un designer va travailler sur des objets récupérés çà et là, une démarche artistique intéressante, mais parfois coûteuse pour le client. Un projet comme Design Point permet, en récupérant à grande échelle, de proposer des produits concurrentiels au même niveau de prix. Le tout étant de continuer à récupérer ces bâches, ce qui apparaît comme de moins en moins facile. Dans le temps, les bâches étaient récupérées par le plaqueur qui les installait. Aujourd'hui, ce sont les clients qui doivent eux-mêmes les démonter, regrette Jean-Luc Théate. « Nous perdons une filière de récupération précieuse en bâches grand format ce qui est dommage. Il ne se passe pas grand-chose quant à la politique de recyclage des déchets dans notre pays. À part de grandes filières comme Les Petits Riens ou Terre, il y a peu d'innovations. Il y a vraiment des virages à 180° à opérer du côté des responsables d'entreprises en matière d'écologie industrielle. »

On ne s'engage pas dans ce genre de projet sans de profondes convictions, et c'est le cas avec Design Point dans le domaine de l'économie sociale puisqu'ils collaborent avec des ateliers



Des pubs transformées en sacoches pour vélos © DESIGNPOINT

de travail adapté. Ces ateliers, qui travaillent souvent comme sous-traitants, souffrent de la crise et ce genre de projet leur permet de trouver d'autres créneaux. Le recyclage de déchets industriels permet à certains ateliers de se renouveler, de se montrer concurrentiels en offrant aux associations comme aux travailleurs de nouvelles perspectives. Design Point travaille avec l'atelier Apac de Pont-à-Celles. Depuis le développement de l'activité, trois emplois y ont été créés. ■

#### EN SAVOIR PLUS

■ **Design Point:** rue de Fragnée, 84 à 4000 Liège - tél.: 0495 300 488  
courriel: info@design-point.be  
site: www.design-point.be



# Déchets UPGRADÉS

© TBELVAUX ET PRAOULT POUR EVENTATTITUDE

## Collecter les déchets de manière innovante ?

Tel était le but poursuivi par l'appel à projets lancé en juin dernier par le ministre wallon de l'Environnement et le Service public de Wallonie. Parmi les lauréats, trois ressortent de l'économie sociale :

- **L'asbl Terre**, bien connue dans le secteur de la récup' de textiles, prévoit de s'introduire dans les écoles, tant pour y collecter lainages et autres tissus usagés, que pour sensibiliser nos petits cancre à la problématique des déchets.
- **L'asbl La Coupole** envisage la création d'une entreprise d'insertion de location, ramassage et nettoyage des couches lavables des bambins de la Haute Meuse liégeoise.
- Dans la province du Luxembourg, **le groupe La Lorraine** s'attachera à collecter et recycler la peinture acrylique. Une fois récupérée, elle sera commercialisée. (M.M.)
- **Infos** : environnement.wallonie.be

## Nouvelles vies...

- **... pour les ordinateurs.** Certaines écoles souhaitent se défaire de leur parc informatique obsolète. Pour répondre à cette demande, l'économie sociale de la récup' a monté en collaboration avec la task force Cyberclasse de la Région wallonne une opération globale de collecte.
- **Infos** : [www.res-sources.be/cyberclasse](http://www.res-sources.be/cyberclasse)

## ... pour les panneaux solaires.

Avec son projet Solarcycle, l'entreprise à finalité sociale RECMA s'est lancée dans le recyclage de panneaux photovoltaïques en Wallonie. Un point de collecte a été mis sur pied il y a un an. Quant au démantèlement des panneaux, il pourra commencer en 2014. L'entreprise, qui travaille depuis 13 ans à l'insertion socioprofessionnelle de personnes sans emploi, a déjà engagé trois travailleurs.

- **Infos** : [www.recma.be](http://www.recma.be)

■ **... pour les cartouches.** Gino Galloo, chef d'entreprise, a créé à Fleurus «Giga service». Société à finalité sociale et entreprise d'insertion, on y collecte et recycle depuis 2008 les cartouches de toner pour imprimantes, fax, copieurs, etc.

- **Infos** : [www.ecotop.be](http://www.ecotop.be)

■ **... pour les déchets verts.** A Eupen, l'asbl Bisa propose une insertion et une formation socioprofessionnelle aux personnes marginalisées à travers la collecte, le tri et le compostage de déchets verts.

- **Infos** : [www.bisa-ostbelgien.be](http://www.bisa-ostbelgien.be)

■ **... pour les vélos.** L'HeureuxCyclage est un réseau d'une quinzaine d'ateliers mécanique vélo de Wallonie. Ces ateliers visent la «vélonomie» (autrement dit, l'autonomie dans l'entretien et la réparation de son vélo), l'insertion

socioprofessionnelle et ils offrent des services à la population. (M.M.)

- **Infos** : [heureuxcyclage.be](http://heureuxcyclage.be)

## Recup' glam'

Pour la onzième édition, l'asbl Les Petits Riens organise son défilé «Second hand, Second life». Le principe : inviter des stylistes et des designers afin de travailler à partir de matériaux de récupération issus des collectes des Petits Riens. L'asbl en tant qu'entreprise d'économie sociale collecte les dons en vêtements et en mobilier, les trie et les revend dans ses 18 magasins. Avec le produit de ces ventes, Les Petits Riens assurent le fonctionnement des différents services sociaux à l'attention des plus démunis. En vrac, une maison d'accueil pour sans-abri, un centre d'accueil social, une épicerie sociale...

Ce défilé qui paraissait à l'origine une initiative un peu décalée, du fait de la rencontre entre milieu ultra-branché et association active sur le terrain du sans-abrisme, a trouvé son public et est devenu un événement largement médiatisé. Chaque année, un public plus nombreux participe aux enchères qui suivent le défilé et au cours desquelles les créations de stylistes et des designers sont vendues aux plus offrants. Une façon de récolter des fonds pour développer les services des Petits Riens, mais également de promouvoir la seconde main. (N.C.)

- Le 8 novembre 2013, à Tour et Taxis.
- **Infos** : [www.petitsriens.be](http://www.petitsriens.be)

# Quand une voiture se recycle en CAMION

Passer d'une logique de déchets à une logique de ressources ? C'est le pari de l'économie circulaire, qui pousse encore plus loin les processus de valorisation.

PAR RAFAL NACZYK

**P**renons une voiture. Conçue pour que son cycle de vie ait le minimum d'impact sur l'environnement. C'est l'écoconception. Fabriquée dans une usine dont les déchets et les surplus d'énergie deviennent les ressources des entreprises voisines. C'est l'écologie industrielle. Réparée, réutilisée, réemployée... Bref, pensée comme un écosystème où rien ne se perd et tout se transforme. C'est l'économie circulaire. Avec ce terme vertueux, les vieux réflexes «extraire, transformer, jeter» tombent enfin aux oubliettes. Et il était temps... D'une part, parce que sur les 65 milliards de tonnes de ressources naturelles injectées dans l'économie mondiale, 80% ne sont valorisées sous aucune autre forme après utilisation. D'autre part, parce que l'accès aux matières premières, aux métaux et autres terres rares (essentiels à nos smartphones, écrans plats...) est de plus en plus limité. Ainsi, le terbium, utilisé autrefois dans les tubes cathodiques, a quasiment disparu de la planète. L'argent devrait connaître le destin du malheureux dodo d'ici 2025; le zinc en 2030; le cuivre, 2040. Terrible échéancier. D'où l'idée d'un modèle industriel qui va plus loin que le simple recyclage. Dans l'économie circulaire, rien ne se perd, tout se recycle. Exit la notion de déchet, donc. Place à la boucle régénératrice.

Une nouvelle utopie? Pas si sûr. Non seulement l'économie circulaire rencontre un écho positif dans les industries

chimiques, automobiles, électroniques et technologiques. Mais en plus, elle est inscrite depuis juin dans la nouvelle politique industrielle de la Région wallonne. «Nous n'avons pas de matières premières en Belgique et en Wallonie, confie Jean-Claude Marcourt, le ministre wallon de l'Économie. Nous considérons un certain nombre d'objets comme des déchets, alors qu'ils constituent des sources de récupération de matières importantes.»

## Une vision vertueuse

À travers le programme Next, plus de cinquante entreprises wallonnes se sont ainsi associées au ministre pour créer une plate-forme de gestion efficace des ressources et de bouclage des flux. Au total, plus de 120 pistes – dont 25 réalisables à court terme – ont été avancées pour montrer les avantages économiques de l'économie circulaire. La Fondation Ellen-MacArthur, associée au programme, a chiffré les gains potentiels à 460 milliards d'euros par an, rien qu'en Europe, pour les biens d'équipement (voiture, électroménager, etc.). Pour les biens de consommation courante (emballages, textile, nourriture), elles sont évaluées à 515 milliards. Plus de un pourcent du PIB annuel mondial. «Ce système épargne les ressources naturelles et crée des emplois non délocalisables, souligne Jean-Claude Marcourt. Tout l'enjeu consiste à préserver le démantèlement des objets et leur

reconditionnement dans notre Région. Pour cela, il faut dès à présent agir sur les formations. Notamment en design circulaire et en logistique inversée.»

Mais concrètement, qui applique ces préceptes et comment? Si les pratiques se réclamant de l'économie circulaire commencent à peine à éclore, une petite société hennuyère de septante salariés applique ce précepte depuis plusieurs années. Son nom: Comet Traitements. Sa spécialité: la valorisation des matières métalliques contenues dans les résidus de broyage, les ferrailles de collectes, les véhicules hors d'usage et les déchets d'équipements électroniques.

Au total, 250 000 tonnes de matières y sont traitées chaque année. Mais le processus est poussé encore plus loin: «Pour certaines matières, comme le verre, le béton et la pierraille, nous avons atteint des taux de valorisation de 98%», s'enthousiasme Pierre-François Bareel, responsable R&D. Valorisées, ces fractions minérales sont réintroduites dans le secteur routier. La rouille, quant à elle, est réinjectée dans le secteur sidérurgique. «Nous sommes une partie de la boucle. Des producteurs de matières secondaires», résume Pierre-François Bareel. Dès novembre, cette PME ouvrira une unité-pilote à Obourg dont l'ambition est de valoriser des résidus de plastique en carburants, afin de produire sa propre énergie. En cycle fermé. ■



# Déchetterie sur ROULETTE

**À** Liège, quand ce n'est pas le citoyen qui vient à la déchetterie, c'est la déchetterie qui vient au citoyen ! Avec 49 parcs à conteneurs installés pour 72 communes, Intradel, l'intercommunale de gestion des déchets en région liégeoise, veut permettre à chaque habitant d'accéder à une déchetterie à un maximum de 20 kilomètres de chez lui. Reste que, à moins de disposer d'une voiture, déposer ses déchets au parc à conteneurs paraît impossible. Par ailleurs, avec une superficie de 5 000 à 6 500 m<sup>2</sup>, de telles installations sont inenvisageables en milieu urbain. La ville de Liège et Intradel ont donc investi dans un recyparc mobile. En quelques minutes à peine, ce camion, qui fait régulièrement le tour des quartiers, se transforme en miniparc à conteneurs. « Comme le recyparc mobile passe en journée, ce sont surtout des personnes retraitées qui viennent. L'ambiance est conviviale. Généralement, les préposés ont moins de travail lors de ces opérations et plus de temps pour parler avec les gens, se félicite Laurent Marchal, responsable des recyparcs Intradel. On a aussi découvert que des gens ne savaient même pas ce qu'est un parc à conteneurs et que le recyparc mobile remplissait aussi un rôle en termes d'information et de sensibilisation que nous n'avions pas envisagé. »

REPORTAGE PHOTO PAR LOÏC DELVAULX



Intradel met à disposition quatre conteneurs de 10 m<sup>3</sup> et un grand conteneur de 30 m<sup>3</sup>. Cet habitant du quartier ne rate jamais l'occasion de liquider ses encombrants quand le parc mobile se déplace à lui.

Rue Sainte-Marguerite à Liège. Devant son salon de coiffure, Hassan collecte ses encombrants à l'aide d'une brouette prêtée par les services d'Intradel. Avec le parc de tri mobile, les personnes dépourvues de moyens de transport ont la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.





Fin de journée pour Jean-Claude, employé communal en charge du bon déroulement de la collecte mobile.



Au petit matin du 18 octobre, les employés d'Intradel ont installé leur centre de tri mobile sur un parking de la rue Sainte-Marguerite à Liège. L'objectif: venir en aide aux personnes de ce quartier socialement défavorisé pour qu'ils y déposent leurs encombrants et autres produits toxiques. Un habitant de la rue Sainte-Marguerite y apporte les déchets de son jardin.

Rue Sainte-Marguerite à Liège. Un père et son fils sortent de chez eux des bidons d'huile de friture et des solvants pour les emmener au parc de tri mobile d'Intradel présent ce jour-là.

Grâce aux ressourceries, nos encombrants peuvent connaître une seconde vie.



# LA RESSOURCERIE, un modèle qui se cherche encore

Les ressourceries prennent une place de plus en plus importante dans le secteur de la revalorisation et du recyclage des encombrants, au point qu'elles couvrent aujourd'hui presque toutes les grandes villes wallonnes. Mais elles cheminent encore pour trouver le modèle le mieux adapté à la réalisation de leurs missions. **PAR AMÉLIE MOUTON**

Qui se souvient encore des «grosses poubelles», ces ramassages ponctuels d'encombrants proposés par les communes? À une époque pas si lointaine, elles étaient un des seuls moyens de se débarrasser de ses meubles, vaisselles, électroménager et jouets qui traînaient dans un coin de la maison et dont on n'avait plus l'usage. De nombreux objets se retrouvaient ainsi compactés et envoyés à l'incinérateur, alors qu'ils auraient pu connaître une autre vie.

Convaincu que ce gisement perdu avait de la valeur, le secteur de l'économie sociale a développé, il y a une quinzaine d'années, une solution originale pour mettre fin à ce gaspillage: la ressourcerie. Inspirée d'une expérience québécoise, cette entreprise a pour vocation de valoriser les produits en fin de vie et de créer de l'emploi pour des personnes peu qualifiées. Même s'il existe une grande diversité de formules, une ressourcerie emprunte toujours à peu

près le même circuit de revalorisation. Après avoir collecté les encombrants à domicile, elle les trie puis envoie ceux qui peuvent encore servir dans des magasins de seconde main, où ils sont revendus à bas prix. Le reste est démantelé. Les composants recyclables tels que le bois, la mousse, le métal sont envoyés à d'autres partenaires. Quant aux déchets résiduels irrécupérables, ils sont envoyés à l'incinérateur. «Le taux moyen de récupération est de 20%», estime Tanguy Ewbank, spécialiste de ce secteur chez Ressources, la fédération des entreprises d'économie sociale actives dans la récupération et la valorisation des déchets. «60% des encombrants sont recyclés tandis qu'un peu moins de 20% est incinéré.»

### Un secteur en expansion

Depuis le lancement de Rcycl, le premier projet initié en communauté germanophone en 2000, le secteur n'a cessé de s'étendre en Wallonie.

Actuellement, la région compte sept ressourceries. Elles présentent de nombreuses différences au niveau de leur statut juridique, de leur structure et de leur mode de fonctionnement. Mais cette hétérogénéité est compensée par leur appartenance commune à la marque «Ressourcerie». Déposée en 2007 par la fédération Ressources pour protéger les missions sociales fondatrices de ces entreprises, elle les soumet à une série de critères stricts. Ensemble, ces ressourceries desservent 68 communes et couvrent quasiment toutes les grandes villes wallonnes, à l'exception de la zone Mons et la Louvière, où un projet émerge néanmoins pour l'instant. «Le développement est plus rapide en zone urbaine car les besoins y sont plus criants, note Tanguy Ewbank. Les gens déménagent plus souvent et il y a moins d'espace. À la campagne, il y a plus de débrouillardise.» Même si des discussions sont en cours, ce type de projet peine à prendre

forme en Province de Luxembourg, où les distances à parcourir sont beaucoup plus longues.

Au-delà de ces facteurs, le développement des ressourceries dépend surtout de leur capacité à nouer des partenariats avec les autorités publiques locales. D'abord, parce que le déchet est une propriété communale, et qu'à ce titre, les entreprises ne peuvent les collecter sans leur accord. Ensuite, parce que les ressourceries tirent une grande partie de leurs recettes de la rémunération, par les communes, des prestations de collecte et de tri des encombrants. Les autres sources de revenus, quand elles existent, proviennent de la vente en magasin et des aides à l'emploi. Les négociations avec les communes ne sont pas toujours simples, particulièrement en ces temps de disette économique. « En général, les bénéficiaires sociaux et environnementaux sont tout de suite compris », remarque le collaborateur de Ressources. « Mais l'aspect économique, c'est plus compliqué. »

### L'intercommunale à l'horizon

Plus que les communes, ce sont aujourd'hui les intercommunales qui se profilent comme les partenaires privilégiés des ressourceries. Car comme le résume joliment Tanguy Ewbank, « l'horizon de développement d'une ressourcerie épouse naturellement la taille d'une intercommunale ». L'exemple de la Ressourcerie namuroise le montre bien. Initiée en 2005 avec la collaboration de la ville de Namur, elle a rapidement dû faire face à des demandes émanant d'autres communes. En 2011, 14 communes recouraient à ses services. Assez naturellement, BEP, l'intercommunale namuroise de gestion des déchets est donc rentrée dans le jeu. Elle possède aujourd'hui 25 % des parts de la coopérative.

Ces dernières années ont également vu un bouleversement des équilibres publics/privés. Des ressourceries 100 %

### Les ressourceries en un coup d'œil

- 7 ressourceries en Région wallonne: Rcycl, Ressourcerie namuroise, Ressourcerie de la Dyle, Ressourcerie du pays de Liège, Ressourcerie Val de Sambre, Ressourcerie Le Carré et Fol'Fouille;
- + 2 partenaires opérationnels incontournables: Bouche à oreille, partenaire de vente de Rcycl, et La Poudrière, une asbl liée à Emmaüs, qui collabore avec la Ressourcerie Le Carré en Wallonie picarde;
- 114 personnes sous contrat « classique », 64 « Articles 60 » mis à disposition par les CPAS, 51 stagiaires en formation et 11 bénévoles (équivalent temps plein);
- en 2012, 8 136 tonnes d'encombrants récoltés, dont 1 629 tonnes revendues en magasin et 1 580 tonnes de déchets résiduels incinérés.

publiques ont en effet fait leur apparition, telle que la Ressourcerie du pays de Liège, créée en 2009, dont l'actionnariat est composé de communes, du CPAS de la Province de Liège, de la Sowecsom (société wallonne d'économie marchande) et d'Intradel. La Ressourcerie du Val de Sambre, petite dernière née en 2013, fonctionne également avec un actionnariat composé de l'ICDI, intercommunale de gestion des déchets de Charleroi, du CPAS de Charleroi ainsi que d'IGRETEC, une autre intercommunale qui s'occupe de la gestion et réalisation d'études techniques et économiques.

Cette évolution s'explique par un contexte juridique particulier: les communes doivent passer des marchés publics pour recourir aux services des ressourceries, même si parfois ces dernières sont les seules à fournir le service sur le territoire. Les contrats doivent de plus être régulièrement renouvelés (parfois d'année en année), ce qui crée énormément d'insécurité. Créer une ressourcerie 100 % publique permet d'éviter cette contrainte. Michel Simon, directeur de la Ressourcerie du Pays de Liège, avance aussi une autre raison: « la ressourcerie se veut un outil à la disposition des communes, pour la collecte d'encombrants et à la disposition des CPAS pour ce qui concerne

l'accès au matériel réutilisable et l'insertion sociale. Il est donc logique que ces entités soient associées à la coopérative. »

### Vers une harmonisation du modèle ?

Pour Tanguy Ewbank, cette situation est transitoire. L'avenir, selon lui, est dans un modèle plus harmonisé, où la ressourcerie serait un service permanent ancré dans un territoire. Elle proposerait des collectes non sélectives (ce qui n'est pas le cas de toutes les ressourceries actuellement). L'intercommunale serait le partenaire privilégié de cette entreprise, avec une participation qui excéderait pas 25 % « pour garder l'indépendance de l'entreprise ». Pour éviter la procédure des marchés publics, une des pistes est que les ressourceries soient reconnues comme service d'intérêt économique général. Cette réglementation européenne permet à certains services marchands comme les transports ou l'énergie de s'inscrire dans un cadre juridique spécifique en vertu d'un critère d'intérêt général. Le secteur de la réutilisation est reconnu comme tel. Ce nouveau statut pourrait offrir plus de stabilité juridique aux ressourceries, même s'il reste de nombreux points d'interrogation. ■



# Le logement social sensibilise SES LOCATAIRES

Comme ailleurs, les sociétés de logement public et les agences immobilières sociales sont confrontées à la question de la gestion des déchets. La sensibilisation est l'outil choisi par ces sociétés pour réduire l'impact environnemental des locataires.

**PAR VALENTINE VAN VYVE**

**E**n Région wallonne, il n'existe pas de normes spécifiques touchant à la gestion des déchets dans les logements publics. «La fixation d'un cadre est du ressort de chaque société de logement public, confirme Daniel Pollain, porte-parole de la Société wallonne de logement (SWL), celles-ci l'appliquant différemment selon qu'il s'agit de grands ensembles ou de petits groupes de maisons.»

La gestion des déchets s'inscrit néanmoins dans une dynamique lancée en 2011 par le ministre du Logement et de l'Habitat durable, Jean-Marc Nollet, notamment par le biais de l'engagement de référents sociaux dans pratiquement l'ensemble des sociétés de logement public wallonnes. Avec leur «pédagogie de l'habiter», ces référents sociaux participent à la mise en place d'un «accompagnement visant

à assurer l'appropriation du logement par le locataire (...) en vue de le responsabiliser». «L'arrivée d'une personne chargée d'un tel accompagnement est extrêmement positive», témoigne Omer Laloux, directeur-gérant de la société locale de logement La Dinantaise. Intervenant dans les familles lorsqu'un souci se présente, ce référent social permet de lier les problématiques entre elles. Pour Omer Laloux, il convient d'enfoncer le clou pour que la population intègre les bons réflexes: «En procédant de cette manière, la situation s'améliore.» Outre la communication réalisée dans son bulletin à l'attention des locataires, la régie de quartier assume également un rôle très actif de prévention, mais aussi de contrôle, en tentant d'identifier les récalcitrants avec l'aide de l'éco-conseiller et, si nécessaire, de la police.

À Seraing, où 20 000 logements – dont des habitations sociales – ont été équipés de conteneurs collectifs, en plus de l'écoconseiller disponible pour ceux qui en émettent le souhait, des assistants sociaux effectuent des démarches proactives à l'égard des personnes dont le comportement face aux déchets est jugé problématique. L'agence immobilière sociale (AIS) sérésienne a constaté de nombreux cas d'incompréhension dans le chef de ses locataires. « Ces normes leur ont été imposées sans qu'il y ait suffisamment d'explications, estime-t-elle. Or nous nous adressons à un public fortement précarisé pour qui le tri n'est pas une priorité. »

### Priorité à la SLRB

Une question qui se pose avec la même acuité à Bruxelles. En effet, selon Étienne Cornesse, porte-parole de Bruxelles-Propreté, « il est difficile de capter l'attention de citoyens qui doivent faire face à des problèmes quotidiens, et de les conscientiser à propos de leur impact environnemental ». Pour le porte-parole de l'agence bruxelloise, la gestion des déchets nécessite un accompagnement des habitants: « Les problèmes de propreté sont souvent la partie visible de l'iceberg. L'insécurité, le manque d'éducation, le non-respect de l'espace public doivent être pris en considération si l'on veut instaurer une dynamique d'amélioration de la propreté. Le citoyen a des droits, des devoirs et le pouvoir de changer les choses dans son espace de vie. À nous, acteurs de terrain, à l'y aider. »

Yves Lemmens, directeur général de la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) abonde dans le même sens: « Il est difficile pour ce public qui n'a pas eu ces habitudes de tri de s'y plier, d'où la nécessité d'accompagner un changement des mentalités. » L'amélioration de la gestion des déchets fait clairement partie des priorités de la SLRB tant les dysfonctionnements en la

matière sont nombreux. « Dans certains quartiers, la situation est très difficile », commente Yves Lemmens. Ce fut le cas notamment dans la cité Hellemans. Le Foyer bruxellois, société immobilière de service public (SISP), et Bruxelles-Propreté y ont dès lors mené en octobre 2012 une action de sensibilisation. Pour un mieux? Cela aurait pu être le cas si la société de traitement des déchets n'avait pas changé les jours de collecte dans la foulée...

De manière générale, c'est la gestion par conteneurs (d'application dans la plupart des immeubles) qui est jugée compliquée par les habitants, qui semblent du coup peu enclins à relever le défi du tri. « Les réunions d'information et de formation n'ont pas eu le succès escompté. Dès lors, il n'y a eu que peu de conséquences positives », regrette Marc Wasterlin, responsable du service maintenance à la SISP Foyer Bruxellois. « Les conteneurs suppriment la responsabilité individuelle », ajoute Anne Vandooren, responsable des services social et contentieux. Ce sont les

gardiens d'immeubles qui se retrouvent contraints d'endosser la responsabilité du tri.

Le manque de place dans les constructions verticales est lui aussi prépondérant, mais il n'est pas propre aux seuls logements sociaux. « L'ampleur des dysfonctionnements est proportionnelle à la concentration plus ou moins dense de logements », commente Étienne Cornesse. Et de mentionner le fait d'être locataire et non propriétaire comme la conséquence d'un respect moindre des lieux de vie. Outre les actions de sensibilisation menées quotidiennement par Bruxelles-Propreté, il faut noter qu'un projet d'envergure en matière de déchets est à l'étude pour l'entièreté des logements sociaux de la capitale. « Vu les politiques différentes des sections locales et l'hétérogénéité de Bruxelles, cela prendra du temps », précise toutefois Yves Lemmens. ■

#### WEB +

- Alter Échos n° 363 du 02.07.2013:  
**De l'accompagnement social  
aux référents sociaux**

## « Au petit jeu de désigner les inciviques, il y a peu de gagnants. »

Peut-on cibler des actions de sensibilisation en matière de réduction des déchets vers des publics en situation de précarité économique? Le terrain est pour le moins glissant. Pour Denis Blot, sociologue à l'Université de Picardie, poser la question est déjà dérangeant: « La proximité avec les déchets est jugée dégradante. Les gens qui ont un statut social dégradé sont relégués dans des espaces dégradés, entourés d'objets dégradés. Les plus riches peuvent mobiliser plus de ressources et de services pour ne pas avoir l'air sale. Mais n'oublions pas que ce sont eux qui consomment le plus, et donc qui produisent le plus de déchets. Au petit jeu de désigner les inciviques, il y a peu de gagnants. Les déchets sauvages qui sont charriés par les rivières ou le vent n'ont pas de propriétaire. Celui qui roule en voiture et pollue en métaux lourds ne laisse pas de trace. » En tant que chargé de mission chez Écoconso, Renaud de Bruyne est amené à dispenser des formations sur la réduction de déchets, et plus largement sur la consommation responsable, à des publics issus d'horizons variés. À ses yeux, la seule différence quand on s'adresse à des personnes moins nanties réside dans la façon dont on fait passer le message. « Les arguments financiers et les possibilités de réaliser des économies seront davantage mis en avant pour toucher les gens. » (S.W.)

# Grande distribution : une obligation pavée de bonnes intentions

Des parlementaires wallons ont proposé d'obliger les grandes surfaces à donner leurs invendus à des associations d'aide alimentaire. Un décret mis entre parenthèses car les résistances sont nombreuses. **PAR CÉDRIC VALLET**

**C**a bouge sur le front des invendus de la grande distribution et des dons vers les banques alimentaires. En Wallonie, des partenariats se multiplient, entre associations d'aide alimentaire, grandes surfaces et communes. Le groupe Delhaize a récemment lancé son « projet de récupération des invendus en Wallonie ». Première déclinaison concrète : Marcinelle. La grande surface y collabore avec la banque alimentaire de Charleroi pour redistribuer « des produits frais, du pain frais et des produits secs ». À Mons, en 2014, Delhaize, mais aussi Carrefour, travaillera en partenariat avec la ville, le CPAS et le relais social, à la collecte et la distribution des invendus. D'autres collaborations voient le jour, à Liège ou Seraing. Si ces projets se multiplient, c'est en partie grâce à une mesure récente du gouvernement fédéral : l'exonération de la TVA pour les dons aux banques

alimentaires, décidée fin juillet 2013. Avant cette date, les grandes surfaces se trouvaient dans une situation étrange où le fait de jeter un produit invendu permettait d'être remboursé de la TVA alors que le don à une banque alimentaire impliquait un surcoût. Cette anomalie est partiellement réparée (partiellement car parmi les associations d'aide, seules les banques alimentaires sont concernées par la mesure).

## L'obligation comme réponse au gaspillage

Pendant ce temps, que devient le projet de décret wallon qui obligerait chaque grande surface à proposer ses invendus à une association active dans la distribution alimentaire (voir *Alter Échos* n°357) ?

L'idée des parlementaires socialistes wallons, à l'initiative de la proposition de décret, était de s'inspirer d'une expérience menée à Herstal, où la

commune a introduit cette obligation dans les permis d'environnement (ou permis d'exploitation) délivrés aux entreprises de grande distribution.

Alors que le programme européen d'aide alimentaire va être considérablement réduit ces prochaines années, les pouvoirs publics cherchent à pallier ce futur manque à gagner. Dans ce contexte, Éliane Tillieux, la ministre de l'Action sociale en Wallonie, soutient le projet des parlementaires socialistes, même si elle ne se focalise pas sur l'outil « permis d'environnement » comme « véhicule juridique » de la redistribution des invendus.

Alors faut-il pour autant imposer ces dons ? La question est sensible. À Herstal, on sait que Colruyt a déposé un recours contre le règlement évoqué ci-dessus. « Un recours qui pourrait être de nature à ralentir l'adoption de cette proposition de décret », dit-on au cabinet d'Éliane Tillieux. Il est vrai que depuis mars, la proposition semble être au point mort.

Les voix pour défendre le projet de décret wallon ne sont pas nombreuses. Chez Philippe Henry, ministre de

Chez Colruyt : 354 tonnes d'invendus  
données aux banques alimentaires.  
19 965 tonnes d'invendus utilisées pour  
la biométhanisation.

L'Environnement, on parle de « visions politiques divergentes ». Le ministre et son équipe plangent sur un texte alternatif, moins contraignant pour les grandes surfaces : « Nous travaillons sur un arrêté du gouvernement wallon qui imposerait aux exploitations d'élaborer un plan de gestion des invendus. Ainsi on éviterait d'imposer à tous la même règle. » Une proposition dont on n'avait pas vraiment entendu parler du côté d'Éliane Tillieux. Comme quoi, la communication au sein de l'Olivier wallon, à l'approche des élections, connaît quelques couacs.

### Une proposition de décret contre-productive ?

Au-delà des initiatives politiques des uns et des autres, de nombreuses réticences à l'encontre d'un texte jugé trop contraignant s'expriment. La grande distribution n'est pas très enthousiaste. La Comeos, par la voix de Dominique Michel, estime que le projet de décret wallon pourrait être « contre-productif ». Selon lui, toutes les grandes surfaces essaient de donner leurs invendus aux associations d'aide alimentaire, « dans la mesure du possible ». « Lorsqu'il y a des problèmes d'emballage, des dates de péremption presque atteintes ou que certains produits ont des formes bizarres. » Plutôt que de contraindre des collaborations, il serait plus opportun, selon l'administrateur général de Comeos de « créer de véritables partenariats, entre les grandes surfaces et les collectifs d'associations. » Les pouvoirs publics pourraient intervenir pour aider les associations là où elles n'ont pas de moyens. Cela commencerait avec les énormes défis logistiques qu'implique la distribution des invendus. « Il y a un besoin de camions frigorifiques, de voitures, d'entrepôts, de communication. »

Ce qui surprend à première vue, c'est que les objections de Comeos sont partagées par la Fédération des banques alimentaires. Alfons De Vadder, administrateur délégué, confirme les difficultés pratiques auxquelles pourraient être confrontées les associations : « Nous fonctionnons avec des bénévoles. Nous ne pouvons pas aller partout, tous les jours. Nous avons des moyens limités. L'essentiel est de préserver une certaine souplesse avec les grandes surfaces. Si l'entreprise n'est pas volontaire, elle nous compliquera la vie. » Un point de vue confirmé par Édouard de Coune, président de la banque alimentaire de Liège : « Nous préférons travailler en symbiose avec les entreprises. Cela peut nous aider à avancer sur certaines questions. Nous pourrions par exemple, un jour, obtenir les produits invendus quelques

jours avant l'expiration de la date de péremption, plutôt qu'un seul jour comme c'est souvent le cas. »

Un débat qui se pose en termes assez identiques à Bruxelles. La ligne de fracture politique PS versus Ecolo, entre les tenants de l'obligation et ceux de l'incitation, est à peu près la même. Une ordonnance se prépare. Créerait-elle une obligation d'informer de l'existence d'invendus, comme le souhaiterait la ministre de l'Environnement Évelyne Huytebroeck, ou irait-elle un cran plus loin ? ■

#### EN SAVOIR PLUS

- **Fédération des banques alimentaires :** rue de Glasgow, 18 à 1070 Bruxelles - tél.: 02 559 1110 - courriel: info@foodbanks.be
- **Comeos asbl :** av. E. Van Nieuwenhuysse, 8 à 1160 Bruxelles - tél.: 02 788 05 00 - courriel: info@comeos.be

#### WEB+

- Alter Echos n° 357 du 29.03.2013 : **Invendus de la grande dis, c'est pas des salades !**

### Le cas Colruyt

Dans le mouvement d'opposition à un décret wallon obligeant les grandes surfaces à proposer leurs invendus à une association locale d'aide alimentaire, Colruyt joue les fers de lance.

Le système imaginé par Colruyt est assez différent des autres. Colruyt rapporte tous ses invendus, quatre jours avant la date de péremption, à Halle où se situe son centre de distribution. « Les banques alimentaires peuvent venir chercher ces produits », explique Jan Deram, chargé de communication chez Colruyt.

En 2012, Colruyt a donné 354 tonnes d'invendus aux banques alimentaires. « Essentiellement des produits secs. » Car la majorité des produits frais invendus (légumes, produits laitiers, etc.) sont utilisés à la « biométhanisation », ce procédé qui permet de produire de l'énergie à partir de la fermentation de produits frais. Résultat : 19 965 tonnes d'invendus ont été utilisées pour la biométhanisation. « Notre objectif est d'utiliser 100 % d'énergie verte », affirme Jan Deram.

Il n'empêche, ces chiffres interpellent. L'obligation de donner à des associations d'aide alimentaire locales viendrait-elle menacer les gains en énergie que Colruyt réalise grâce à la biométhanisation ? Est-ce la raison de l'opposition de Colruyt au projet de décret ? « Ce n'est certainement pas la raison, explique Jan Deram. La seule raison est que notre système est efficace et tout le monde en est satisfait. »

Une grenouille forestoise pour récolter et réutiliser le vieux pain

© UNE MAISON POUR TOUS

# Elle met du vieux pain dans SA GRENOUILLE

À Bruxelles, des habitants déposent leur vieux pain dans les parcs ou dans les allées. Jeter le pain serait-il un proscrit culturel ? religieux ?

À Forest, l'asbl Une maison en plus gère une grenouille géante qui permet de réutiliser le pain qu'on y dépose. **PAR CÉDRIC VALLET**

Dans certains quartiers de Bruxelles, les dépôts de pain ne passent pas inaperçus. Dans les parcs ou dans les allées, les tranches s'entassent et pourrissent.

À Forest, Marc Loewenstein, l'échevin en charge de la propreté (FDF) souligne les désagréments : « Nous menons des campagnes de répression, car cela attire les rats ou les cafards. »

Pourquoi déposer du pain plutôt que le jeter, lorsqu'il est pourri ? « Tout simplement parce que les gens ne veulent pas gaspiller », estime Eloy Alexandre de l'asbl forestoise Une maison en plus, active dans le quartier Pont de Luttre-Primeurs. Certains voient une dimension culturelle, voire religieuse à ce phénomène. En effet, dans la tradition arabo-musulmane, jeter le pain serait proscrit.

« Un constat culturel. Une réalité de terrain à laquelle il faut apporter des réponses », estime l'échevin de Forest. Lors de la semaine de réduction des déchets, un atelier sur le pain sera proposé aux habitants. « C'est une sorte de show-cooking pour voir ce qui peut

être fait avec du pain sec, explique Laurence Simonart, du service propreté. Des croûtons, du pain perdu, etc. Des idées pour réutiliser le pain plutôt que le jeter en rue. »

## « Le pain est balancé un peu partout »

La dimension culturelle de ce rapport au pain est-elle avérée ? Pour Younnous Lamghari, chercheur à l'ULB, c'est oui. On répète, par exemple dans certaines familles marocaines, que « cela ne se fait pas ». De même, un lien avec l'islam existe, même si le Coran « ne fait aucune mention de la chose », nous dit-il. « Ce sont les savants musulmans qui ont tiré d'un verset interdisant aux musulmans les excès dans la consommation (gaspillage, dilapidation) la réprobation de jeter le pain à la poubelle. Il convient de le donner aux animaux. Il y a donc cette croyance que le pain est un "don" de Dieu. La même pudeur est observée concernant tous les aliments. » Bien sûr, le phénomène ne saurait être réduit à sa dimension culturelle. Eloy Alexandre évoque sa

grand-mère qui, marquée par les privations du passé, lui aurait aussi transmis le souci de réutiliser le pain rassis. « Le problème à Forest, c'est que le pain est balancé un peu partout. »

Pour remédier à ce problème, l'association Une maison en plus a soutenu une initiative d'une habitante qui « voulait faire quelque chose ». L'idée était de trouver un financement pour ériger une structure permettant de collecter le vieux pain et de le réutiliser pour nourrir des animaux. La Fondation Roi Baudouin a répondu. Ainsi, une grande sculpture de grenouille est apparue boulevard de la Deuxième Armée Britannique. Une maison en plus et des habitantes effectuent le tri entre le pain réutilisable ou pas. L'association de protection des animaux Veeweyde passe deux fois par semaine prendre son pain sec afin de le redistribuer aux animaux dont elle s'occupe.

Globalement, le projet fonctionne. « Peut-être un peu trop bien », affirme Eloy Alexandre. Car du pain et d'autres déchets sont déposés à côté de la fameuse grenouille, « ce qui attire les nuisibles ». Un bémol qui n'empêche pas Eloy Alexandre d'affirmer que le but est atteint : « Le pain est déposé et réutilisé. » ■

# Carton rouge pour les mauvais trieurs

La Belgique est connue pour ses bons résultats en matière de recyclage. Une performance que l'on doit moins aux multiples campagnes de sensibilisation qu'à une certaine fermeté contre les incivilités. **PAR SANDRINE WARSZACKI**

Les Diables rouges s'envoleront bientôt pour le Brésil. En attendant, la Belgique peut prétendre à la Coupe d'Europe en matière de recyclage, avec un taux qui flirte avec 85 % pour le recyclage des emballages, d'après le rapport annuel de Fostplus 2011. Une collecte performante, associée à une fermeté contre les mauvais trieurs, permet d'éclairer ce score. Contrairement au foot, la petite taille du pays joue à son avantage. En dehors des collectes porte-à-porte régulières, on dénombre plus de 400 parcs à conteneurs sur le territoire. En contrepartie, le principe du pollueur payeur est appliqué avec sévérité. La plupart des communes flamandes et wallonnes facturent entre 1 euro et 2,50 euros le sac destiné aux ordures non triées. À Liège, le volume de déchets non triés a diminué d'un tiers l'année même où la redevance incitative a été adoptée.

Plus récemment, les conteneurs à puce électronique ont fait leur apparition sur les trottoirs de Flandre et de Wallonie (ils arriveront dans la ville de Liège en 2015). À chaque levée, les poubelles sont scannées, pesées et, comme pour prendre l'avion, les excédents de poids sont facturés. Pour lutter contre l'effet pervers des dépôts clandestins, certaines communes, comme Seraing,

ont adressé des amendes aux personnes pour lesquelles aucun déchet n'était enregistré. «Est-ce que ça fait Big Brother? Peut-être, mais l'environnement est à ce prix», commente Luc Joine, directeur d'Intradel. Selon la Fédération belge des entreprises de gestion de l'environnement, en Wallonie, l'introduction des conteneurs à puce a permis de faire diminuer de 7 % la quantité de débris non triés entre 2009 et 2010.

## Versus prévention ?

«Notre niveau d'exigence par rapport à la propreté s'élève avec le niveau de conscience environnementale, observe Denis Blot, sociologue à l'Université de Picardie, invité aux Assises du déchet organisées par l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW). Il y a 40 ans, on cachait les balayeurs de rue, aujourd'hui on leur met des gilets fluo. Les responsables politiques les montrent pour montrer qu'ils mettent de l'ordre dans nos villes. Si la proximité avec les déchets est considérée comme sale, celui qui nous en débarasse en tire un profit symbolique.»

Mais le meilleur déchet reste encore celui qui n'existe pas! En amont de la répression, des actions de sensibilisation sont menées notamment par

les communes et le tissu associatif en matière de réduction des déchets ou, plus largement, de consommation responsable. Des campagnes sont diffusées dans les médias, des animations sont organisées avec les écoles. À BEP-Environnement, l'intercommunale de la province de Namur, une formation a été mise en place à destination des aides familiales et prochainement des travailleurs des CPAS. L'association Ecoconso, qui met en place un module de sensibilisation tout public, a récemment formé les gardiens de la paix en partenariat avec la mission locale d'Etterbeek. «Le travail de prévention à un rôle à jouer, mais c'est un travail de longue haleine. On dit que les Belges sont les meilleurs trieurs d'Europe. En vérité, ça a commencé quand on a fait payer des amendes», estime néanmoins Renaud de Bruyne, chargé de mission Ecoconso. Et d'ajouter que si l'on communique beaucoup sur les bons gestes de recyclage, «peu est fait en matière de réduction des emballages, ce qui doit être mené au niveau industriel.»

## EN SAVOIR PLUS

- **Ecoconso:** Mundo-Namur, rue Nanon, 98 à 5000 Namur - tél.: 081 730 730 - courriel: info@ecoconso.be - site: www.ecoconso.be



# La mode du gratuit, entre **ENGAGEMENT** citoyen et **SYSTÈME D**

Donneries, marchés gratuits, troc, compostage, potagers de quartier, Repair Café, gratifierias, dégustations de bon sens et autres initiatives citoyennes en faveur de la réduction des déchets et du recyclage fleurissent en Belgique. **PAR VINCIANE MALCOTTE**



Sauvetage d'un aspirateur  
© SANDRINE WARSZACKI

**D**opées par la crise financière de 2008, les foires du gratuit s'inscrivent dans la réalité de la consommation collaborative. Bien qu'elles permettent de réaliser des économies, c'est surtout la prise de conscience des enjeux environnementaux qui semble guider ces mouvements. On y retrouve une majorité de jeunes « alternatifs », parfois qualifiés de « bobos », impliqués dans la sauvegarde écologique de la planète. Ne plus jeter, faire don de ce qu'on n'utilise pas ou conscientiser la population à propos du gaspillage est devenu un phénomène en vogue. Si ces initiatives touchent une part non négligeable de la population, certaines personnes en restent exclues.

Une piste d'explication pourrait provenir de la manière dont les organisateurs communiquent. Ces projets trouvent souvent écho sur Internet ou par le bouche-à-oreille. C'est une information qui reste « entre soi ». Le Repair Café d'Ans a bien essayé d'améliorer sa communication en impliquant les CPAS et en distribuant des flyers dans les cités, mais cela n'a rien changé : le public reste peu diversifié.

Ces initiatives ambitionnent de créer du lien social. Il s'agit d'échanger, de passer un moment ensemble, de se découvrir. Mais ces événements, qu'on le veuille ou non, brassent des codes culturels, vestimentaires et rhétoriques, qui peuvent se révéler excluants.

« Un étudiant intello se permettra plus facilement de s'habiller avec de vieilles fripes et de ne pas prendre soin de son apparence. »

Abraham Franssen, sociologue à l'Institut Saint-Louis de Bruxelles.

« Dans ce genre d'endroit, la sociabilité est forte et elle est perçue comme étrangère pour ceux qui n'en partagent pas les codes », observe Abraham Franssen, sociologue à l'Institut Saint-Louis de Bruxelles.

### Rejet du gratuit ?

« Il y a un grand écart entre les milieux alternatifs et les milieux marginaux. La diminution des déchets et le recyclage sont, dans une logique alter, valorisés et donc valorisants. Tandis que pour d'autres, ce sera le contraire. Moins on est assuré de sa place dans l'espace social, plus il est important de s'approprier des codes dominants légitimes. En revanche, un étudiant intello se permettra plus facilement de s'habiller avec de vieilles fripes et de ne pas prendre soin de son apparence. Les codes culturels sont toujours dans le relationnel. C'est toujours par rapport aux autres que cela se joue. C'est comment on apparaît dans l'espace public », précise Abraham Franssen.

Ces initiatives impliquent de rendre publiques des pratiques associées à l'espace privé. Pour les publics moins nantis, dévoiler ainsi sa précarité reste délicat. Les bourses aux vêtements organisées par la Ligue des familles, les magasins de seconde main des CPAS, les soupes populaires ou les restaurants sociaux et autres circuits spécifiques qui ne se mêlent pas aux circuits des « alternatifs » remportent davantage de succès. « Les endroits comme ceux-là, où l'on est susceptible de trouver du neuf, sont fort valorisés par ceux pour qui le neuf est difficile d'accès », commente Abraham Franssen.

### Mixité et participation

Certaines initiatives, comme les restaurants sociaux ou les potagers collectifs, parviennent toutefois à rencontrer une mixité sociale, grâce à leur dimension participative. « Quand on construit quelque chose avec les personnes, cela

peut faire sens et créer du lien social. En revanche, il est plus difficile de faire venir des gens qui n'ont pas été associés au projet dès le début », commente Abraham Franssen.

Les potagers collectifs et les composts de quartier, particulièrement développés à Bruxelles, vont dans ce sens, en impliquant les acteurs. Quel que soit le quartier, le bon fonctionnement de ces projets dépend aussi beaucoup du dynamisme de celui qui le porte. « La personne en charge doit beaucoup s'occuper du projet: il faut surveiller, prendre les présences et vérifier ce qu'il s'y dépose, car si le compost tourne mal, les gens se démotivent », explique Benoît Salsac de l'asbl Worms. « Parmi les communes conscientisées, on retrouve tant les communes dites riches comme Waterloo, que les communes plus populaires comme Lincet, dans la province de Liège. Les gens sont tout aussi motivés. Si l'écoconseiller est proactif, l'initiative fonctionne nettement mieux », ajoute Vincent le Gobbe de l'asbl Jean Pain. Certains initiateurs de projet ont décidé d'agir au cas par cas, afin d'inclure un maximum de monde. « Un collègue à Charleroi a recruté un animateur d'origine turque car il devait agir dans une zone où vivaient beaucoup de personnes en provenance de Turquie. Ceci a permis d'être plus proche des gens. Les documents ont été traduits et ils ont pu travailler autrement pour sensibiliser le public », continue Vincent le Gobbe.

Les dégustations de bon sens brassent également une population plus diversifiée même si leurs actions se déroulent près de la place Flagey, face au café Belga, réputé pour attirer les bobos. Si cette initiative arrive à mêler les populations, c'est surtout parce que les organisateurs participants sont impliqués dans d'autres actions sociales, comme l'assistance aux réfugiés afghans. Ce qui permet au bouche-à-oreille de fonctionner plus largement. ■

### Repair Café

Un Repair Café, c'est un endroit où chacun peut venir réparer ses objets cassés: électroménager, petit mobilier, vélos, vêtements, ordinateurs. Ces lieux sont ouverts un dimanche par mois et existent dans beaucoup de communes différentes, que ce soit à Bruxelles, en Wallonie ou en Flandre. L'idée, c'est de pouvoir réparer ensemble. Il ne s'agit pas de venir déposer ses objets et d'attendre que les réparateurs fassent leur travail. C'est un endroit convivial où la création de lien social est importante. Site: [www.repaircafe.be](http://www.repaircafe.be)

### Compost de quartier et vermicompostage

Le vermicompostage permet de composter en appartement et représente 1/3 des déchets que nous jetons dans nos poubelles. Il est conseillé d'installer ce dispositif dans une cave ou dans une cour. Pour les personnes ne disposant pas d'espace pour pratiquer le vermicompost, il existe des composts de quartier. « Il en existe soixante à Bruxelles, c'est d'ailleurs la capitale du monde où il y a le plus de composts de quartier », précise Benoît Salsac de l'asbl Worms.

### Dégustation de bon sens

La Dégustation de bon sens revisite la notion de partage et de gratuité. Aux côtés du marché gratuit, elle distribue des soupes gratuitement tous les troisièmes samedis du mois, au parvis Sainte-Croix à Ixelles. Lors de ces rencontres, les participants en profitent pour promouvoir toutes sortes d'initiatives citoyennes. C'est un mouvement anarchiste. Ce n'est ni une association, ni une asbl. Il s'agit simplement d'un regroupement de citoyens actifs. Ces dégustations de bon sens existent à Bruxelles, à Namur, à Liège, à Charleroi et à Louvain-La-Neuve. Page Facebook: Dégustation de bon sens

#### EN SAVOIR PLUS

- **Worms asbl:** rue Van Elewyck, 35 à 1050 Ixelles - tél.: 02 611 37 53 - site: [www.wormsasbl.org](http://www.wormsasbl.org)
- **Comité Jean Pain:** Holle Eikstraat, 34 à 1840 Londerzeel - tél.: 010 81 16 10 - site: [www.comitejeanpain.be](http://www.comitejeanpain.be)



FUMIER  
GRATUIT

# Biométhanisation : une énergie verte, des agriculteurs dans le rouge

Les « intrants » pour la biométhanisation ne sont malheureusement pas toujours gratuits. © FLICKR/LEZZLES

Six mois. Voilà grosso modo le temps qu'il resterait à beaucoup de « biométhaniseurs » si le contexte du secteur ne s'améliore pas. Parmi ceux-ci, un certain nombre d'agriculteurs. Selon les sources et les acceptations, on dénombrerait en Wallonie de 15 à 17 unités agricoles de biométhanisation. Des chiffres un peu flous, à l'image de la situation dans laquelle se trouveraient aujourd'hui ces intrépides. Pourtant, il y a encore peu, se lancer dans ce type de projet ne semblait pas si téméraire. Les avantages sont nombreux. Les agriculteurs peuvent utiliser un certain nombre de leurs déchets – lisier, purin, fumier, résidus de cultures – comme « intrants » pour le processus de biométhanisation. Ce qui amène une réduction des déchets et des odeurs, une production d'engrais

Est-il intéressant pour un agriculteur de se lancer dans la biométhanisation ? Jusqu'il y a peu, la réponse était « oui ». Aujourd'hui, la situation s'est corsée. Plus que solidement.

PAR JULIEN WINKEL

(voir encadré) et surtout d'énergie. Par cogénération (voir encadré), les agriculteurs obtiennent en effet de l'électricité et de la chaleur qu'ils peuvent revaloriser, notamment en revendant l'électricité aux fournisseurs. À moins de la consommer eux-mêmes. Ils reçoivent également des certificats verts (voir encadré).

Une bonne affaire donc, malgré le coût élevé d'une installation : 150 000 euros pour une petite unité de 10 kilowatts, à titre d'exemple. Et une période de cinq à huit années d'attente avant que celle-ci ne devienne rentable.

## La course aux déchets

Mais depuis peu, l'histoire s'est corsée. Au point que l'on parle de chiffres allant jusqu'à 500 000 euros de pertes par an pour certaines grosses unités de production. Que s'est-il passé ? « Depuis peu, le prix des certificats verts a fortement diminué. On est ainsi passé de 90 euros du mégawatt-heure à 65 euros. Alors que le seuil de rentabilité est à 75 euros », explique Philippe Hermand, facilitateur en biométhanisation pour la Région wallonne. Autre problème : le prix de rachat de l'électricité par les fournisseurs a chuté. « Il

était de 52 euros du mégawatt-heure en 2010. Il est à 39 euros aujourd'hui», d'après Philippe Hermand.

Enfin, on assisterait en quelque sorte à une véritable course aux déchets. Beaucoup d'agriculteurs sont contraints d'aller chercher d'autres

### « On est tous mal lotis »

La situation serait tellement difficile qu'une quinzaine biométhaniseurs wallons, dont Dimitri Burniaux, vient de lancer une fédération nommée « Les biométhaniseurs wallons ». But de l'opération : se mettre ensemble et

## Certains projets sont encore rentables dans des conditions optimales.

déchets que ceux qu'ils produisent afin d'alimenter leurs unités de biométhanisation. Des « intrants » qui peuvent provenir des tontes de pelouses, de cultures, d'autres agriculteurs, ou alors du domaine de l'agroalimentaire (sucrierie, brasserie, graisse, huile, etc.). « Jusqu'ici, les producteurs de déchets payaient les biométhaniseurs pour se débarrasser de ces éléments. Cela allait jusqu'à 10 euros le mégawatt. Aujourd'hui, ce sont les biométhaniseurs qui doivent payer pour les déchets. Jusqu'à 30 euros le mégawatt. Ce qui constitue un différentiel de 40 euros », déplore Philippe Hermand. Comment expliquer ce changement ? La biométhanisation serait devenue énorme chez certains de nos voisins, notamment en Allemagne, entraînant un besoin accru en déchets... qui se sont donc peu à peu transformés en or. Déjà fragilisés par la situation en Wallonie, les biométhaniseurs du sud du pays verraient donc débarquer des « concurrents » notamment allemands « qui eux touchent jusqu'à 220 euros du mégawatt, alors que nous en sommes à plus ou moins 127 euros en Wallonie. Ils ont donc les moyens de venir acheter des "intrants" ici », explique Dimitri Burniaux, un agriculteur de Surice qui a développé une unité de biométhanisation de 104 kilowatts. Et qui paie aujourd'hui 20 000 euros de plus pour les « intrants » qu'en 2006, date de lancement de son unité.

tenter de faire bouger les choses. « En se rencontrant, personnes issues de petites ou grosses unités, on s'est rendu compte qu'on était tous aussi mal lotis », explique Dimitri Burniaux. Qui affirme « ne pas être dans le rouge », mais devoir faire tourner son unité à plein régime pour nouer les deux bouts. « Par contre, pour ceux qui viennent de se lancer, c'est très très compliqué. Il faut quelque temps avant qu'une unité tourne correctement. Nous avons par exemple eu une panne moteur au début. Il ne faudrait d'ailleurs pas que cela se reproduise, parce qu'avec la situation actuelle... »

Néanmoins, d'autres voix viennent - un peu - tempérer ces inquiétudes. Ainsi en est-il de Cécile Heneffe, cheffe de projet bioénergie chez Valbiom, une asbl qui s'occupe de la valorisation de la biomasse non alimentaire. Si elle confirme les difficultés actuelles du secteur, Cécile Heneffe précise « qu'un projet n'est pas l'autre. Chaque projet est unique et il faut analyser au cas par cas s'il est viable ou pas ». Ce qui confirme d'une certaine manière le facilitateur en biométhanisation de la Région wallonne lorsqu'il affirme que malgré la situation certains projets peuvent encore être rentables « dans des conditions optimales ». « Je pense notamment aux petites unités jusqu'à 10 kilowatts, lorsque l'agriculteur peut valoriser la chaleur et consommer lui-même l'électricité », explique-t-il.

### Biométhanisation

La biométhanisation, ou fermentation méthanique, est un procédé de transformation de la matière organique par un ensemble de micro-organismes, en l'absence d'air (anaérobie). Ce processus s'accompagne de la production d'un biogaz, mélange gazeux combustible, et d'un résidu qu'on appelle « digestat ».

Le biogaz produit, composé surtout de méthane, peut être valorisé de différentes manières :

- par une combustion directe en chaudière avec production de chaleur ;
- par une production d'électricité grâce à un moteur entraînant un alternateur ;
- par la production d'électricité et de chaleur grâce à une unité de cogénération. Le gaz est envoyé dans un moteur à turbine couplé à un alternateur. Deux énergies sont produites : de l'électricité et de la chaleur ;
- par une injection dans le réseau de gaz naturel après épuration du gaz.

Enfin, le digestat peut être valorisé comme engrais. Il est en effet plus riche en azote minéral et son effet est plus rapide que le lisier traditionnel, que l'on utilise que comme matière « entrante » en biométhanisation. Il est également plus fluide et pénètre plus vite le sol. Il permet ainsi à l'agriculteur de faire une économie d'engrais.

SOURCES : VALBIOM ASBL ET IRCO

Enfin, concernant les « intrants », Cécile Heneffe note « que l'on est encore loin d'avoir capté tous les affluents d'élevage. Il y a aussi à titre d'exemple les feuilles de betteraves, les fonds de silos, les pommes de terres refusées ou vitreuses ». Des ressources pourraient donc encore être disponibles.

### Pallier l'urgence ?

Malgré ces problèmes, certains politiques ont continué jusqu'il y a peu à encourager les agriculteurs à se lancer dans la biométhanisation. Le 5 juin 2013, Carlo Di Antonio (CDH) – ministre wallon de l'Agriculture – et Jean-Marc Nollet (Ecolo) – ministre wallon de l'Énergie – appelaient dans

un communiqué de presse « les agriculteurs wallons à se lancer dans un projet de biométhanisation ». « Il y a urgence à encourager le développement de cette énergie », écrivaient-ils... Étrange.

Pourtant, dans une réponse écrite à nos questions, le cabinet de Jean-Marc Nollet déclare que « le ministre et son cabinet sont bien évidemment

au courant de la préoccupation des biométhaniseurs ». « Les biométhaniseurs wallons » ont été reçus au cabinet du ministre le 23 septembre dernier, en présence notamment de Carlo Di Antonio, qui n'a pas été en mesure de répondre à nos questions. Plusieurs pistes seraient étudiées pour les aider. Parmi celles-ci : « l'élaboration d'une véritable stratégie wallonne pour la biomasse » susceptible « de recréer les conditions d'un développement optimal et durable de la filière biométhanisation ». Le cabinet Nollet travaillerait également à « l'identification de pistes de solutions dans le domaine des compétences du ministre, c'est-à-dire l'énergie, et des leviers à sa disposition. Des modifications structurelles sont en discussion comme une réévaluation du soutien à la production ». Un bémol : tout ceci devrait prendre plusieurs mois. Un luxe que peuvent difficilement se payer les agriculteurs, on l'a vu. Aussi, le cabinet de Jean-Marc Nollet déclare-t-il explorer « les possibilités de pallier l'urgence ». Et il invite les biométhaniseurs « à frapper à la porte du ministre de l'Économie et des PME (NDLR Jean-Claude Marcourt (PS)) pour voir s'il était également possible d'agir à ce niveau ».

Notons toutefois pour conclure que du côté des biométhaniseurs wallons, la revendication est simple : un certificat vert en plus par mégawatt-heure. « Simplement pour nous mettre à niveau par rapport à nos voisins », souligne Dimitri Burniaux. ■

Une unité de 10 kilowatts.

© IRCO



### Certificats verts

Pour soutenir la production d'électricité verte, la Région wallonne a mis en place le système des certificats verts. Comment fonctionne-t-il ? Grosso modo, chaque fournisseur d'électricité se doit d'obtenir un quota de certificats verts proportionnel à son propre volume de vente d'électricité. Pour ce faire, il peut notamment acheter des certificats verts aux producteurs d'énergie verte. Des producteurs qui se voient délivrer ces certificats par la Commission wallonne pour l'énergie (CWAPE). Un marché du certificat vert s'est donc créé et le prix de ce dernier peut fluctuer en fonction de l'offre et de la demande.

En principe, un certificat vert correspond à la production d'un mégawatt-heure électrique sans émission de CO<sub>2</sub>, soit une économie de 456 kg de CO<sub>2</sub>. Dans le cas de l'énergie hydraulique et éolienne, la production d'un mégawatt-heure électrique donne droit à un certificat vert. Dans le cas d'autres filières de production d'électricité (principalement la biomasse), on applique un taux d'économie de CO<sub>2</sub> qui réduit ou qui augmente le nombre de certificats verts par mégawatt-heure électrique produit, en tenant compte de la production de chaleur ou des émissions de CO<sub>2</sub> relatives à la préparation de la biomasse. Résultat de ce calcul : d'après la CWAPE, pour la biomasse, les producteurs peuvent obtenir de 0,1 à 2 certificats verts par mégawatt-heure.

#### EN SAVOIR PLUS

- **Bureau d'études Irco** : rue Bosimont, 5 à 5340 Gesves - tél. : 081 22 60 82 - site : [www.irco.be](http://www.irco.be)
- **Valbiom** : chaussée de Namur, 146 à 5030 Gembloux - tél. : 081 62 71 84 - site : [www.valbiom.be](http://www.valbiom.be)



## 2 fois par mois

Toute l'info pour décoder l'actualité sociale et rebondir sur les innovations.

**7000** lecteurs

**7000** informateurs

# alteréchos

La revue indispensable à tous les professionnels du social

Découvrez-nous.  
Abonnez-vous.  
[www.alterechos.be](http://www.alterechos.be)

Et si vous passiez  
au **tout numérique** ?

**Alter Échos** est aussi disponible  
en **abonnement «web only»**

- Lisez la revue 3 jours plus tôt que les abonnés «papier».
- Accès simple, rapide et complet à plusieurs milliers d'articles.
- Navigation dans l'actualité par secteur et dans les archives du «fil d'infos» quotidien.
- Possibilité d'archiver les articles intéressants sur votre compte personnel.
- **Prix avantageux : 95 EUR par an, pour 1 à 6 utilisateurs.**
- **Offres sur mesures pour les grandes organisations.**

# alteréchos

Plus d'info ?

Agence Alter - Tél. 02 541 85 20  
[abonnement@alter.be](mailto:abonnement@alter.be)

# L'Agence Alter organise

## 5 ateliers-formations

pour mieux **comprendre et maîtriser les enjeux sociaux**

JEUDI 07 NOVEMBRE 2013 | 9H00-17H00 | MUNDO NAMUR

### La participation citoyenne : une idée encore d'actualité ?

Comprendre les enjeux et leviers des dynamiques de participation citoyenne, décoder les finalités, les acteurs-clés et les enjeux pour mieux les choisir... ou les critiquer.

Formation animée par **Thomas Lemaigre, journaliste et consultant, cofondateur de l'Agence Alter** -

Clôture des inscriptions : 31 octobre 2013

JEUDI 14 NOVEMBRE 2013 | 9H00-17H00 | MUNDO NAMUR

### Communication sociale : comment susciter des changements de comportement ?

Votre projet implique des changements de comportement de la part de vos publics et vous voulez mettre en place une démarche de communication efficace. Découvrez les stratégies gagnantes et quelques bonnes pratiques à adopter.

Par **Virginie de la Renaudie, consultante en communication non marchande** - Clôture des inscriptions : 7 novembre 2013

MARDI 19 NOVEMBRE | 9H00-17H00 | PIANOFABRIEK À BRUXELLES

### Surendettement : reconnaître les signes, orienter sans tarder

Vous rencontrez dans vos publics des usagers qui présentent des difficultés financières ? Certains travailleurs de votre organisation sont confrontés à des problèmes de dettes ? Informez-vous sur la problématique du surendettement, sur les éléments qui vous permettent de reconnaître les signes d'un endettement problématique et sur les outils et services susceptibles de venir en aide aux publics concernés.

Par **Nathalie Cobbaut, rédactrice en chef des Échos du crédit et de l'endettement** - Clôture des inscriptions : 12 novembre 2013

#### TARIF ET INSCRIPTIONS (offres et tarifs non cumulables)

Tarif normal	195 euros HTVA 21% par formation
Tarif abonnés aux revues Alter Échos et Échos du Crédit (-15%)	165 euros HTVA 21% par formation
Tarif chercheurs/euses d'emploi-allocataires sociaux (-50%)	100 euros HTVA 21% par formation

Inscription effective après paiement au numéro de compte **IBAN BE 97 3101 2163 4349** avec la communication : Nom - Institution - Formation du xx/xx/2013 - Facturation de 50 euros si annulation après la clôture des inscriptions.

**TARIF « LÈVE-TÔT » : -10%** si votre inscription et votre paiement nous parviennent avant le 15 octobre 2013.

#### Renseignements et contacts :

Agence Alter- Karima Djedidene - 57, rue Guillaume Tell - 1060 Bruxelles - formation@alter.be - T. 02 541 85 33

Agence Alter  
■■■■■